



Rapport d'activité 2020



Préambule

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

En plus de 50 ans de lois et décrets, l'identité territoriale locale, basée sur la commune, a été profondément remaniée. Ces textes successifs ont tous eu pour but de créer des modèles en mesure de rassembler et coordonner l'action des communes.

La Communauté de communes, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est issue de la volonté de construire de façon collaborative avec les communes qui la composent. Bien davantage qu'un simple appui technique ou financier aux communes qu'elle regroupe, elle forme un territoire dit « de projets », faisant converger les intérêts, pour les porter à l'échelle d'un territoire, au nom de sa propre identité.

La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe s'inscrit dans cette droite ligne, un projet de territoire, participatif et co-construit, guidant l'ensemble de ses actions et mises en œuvre. Notre intercommunalité se place ainsi au service d'une population de plus de 21 000 habitants, appréhendée comme un ensemble, au-delà du seul regroupement de 13 communes.

Article L5211-39 du CGCT prévoit :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Sommaire

La communauté de communes

- Page 05 - Les compétences communautaires
- Page 09 - La vie institutionnelle
- Page 16 - Les commissions et groupes de travail
- Page 23 - La représentation communautaire dans les associations
- Page 24 - La représentation communautaire dans les autres instances
- Page 33 - Le récapitulatif des participations
- Page 36 - L'organigramme des services
- Page 38 - Le rapport social unique 2020 – Synthèse
- Page 44 - La commande publique
- Page 45 - COVID 19 – Retour sur l'année 2020

Le travail des commissions et Groupes de travail

- Page 48 - Le développement économique et la santé
- Page 51 - Le club d'entreprises
- Page 52 - Le tourisme et les circuits courts
- Page 56 - La communication et la promotion de l'action de mutualisation
- Page 57 - PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
 - Aménagement du territoire
 - Habitat, Mobilités, Urbanisme
- Page 63 - La Petite Enfance
- Page 67 - L'action sociale
- Page 70 - L'environnement
 - Collecte, traitement et valorisation des déchets
 - Gestion et entretien des chemins de randonnées
 - Assainissement, Eau, GEMAPI
- Page 74 - Le Sport et la vie associative

Le territoire Maine Cœur de Sarthe



21 578 habitants



Siège de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe
ZA Les Petites Forges
918 rue des Petites Forges
72380 JOUE L'ABBE
02 43 27 37 20
contact@mainecoeurdesarthe.fr

LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE

Créée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2016, la CCMCS a modifié à plusieurs reprises ses statuts, faisant suite aux travaux préalables à la fusion, afin d'harmoniser les compétences des deux anciens EPCI. Elle a développé des actions en matière sociale et précisé la compétence Gemapi. La dernière modification statutaire porte sur le changement du siège social acté par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019.

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1-1 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - ⇒ Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.1425.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - ⇒ Etude et promotion des transports collectifs multimodaux. Promotion et mise en réseau des acteurs de la mobilité.
- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

1-2 : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :
 - ⇒ Gestion et entretien du commerce multi services de Ballon-Saint Mars jusqu'à l'échéance du bail emphytéotique du 13 février 2020.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

1-3 : AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

1-4 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES (suite)

1-5 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement,

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

2-1 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux :
 - ⇒ Elaboration, suivi et gestion d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que prévu à l'article L.229-26 du Code de l'Environnement,
 - ⇒ Balisage et entretien (hors structure) des sentiers, itinéraires de randonnées pédestres, parcours VTT et équestres,
 - ⇒ Entretien, gestion et animation du parcours de pêche implanté à Saint-Jean-d'Assé,
- Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie :
 - ⇒ Information et promotion des actions sur les économies d'énergie.

2-2 : POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Gestion du parc de logements communautaires dont la liste est fixée en annexe des présents statuts,
- Garantie des emprunts souscrits par les organismes habilités pour la construction ou l'acquisition-réhabilitation de logements locatifs.

2-3 : CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Etudes techniques et de faisabilité d'équipements sportifs et culturels à vocation communautaire,
- Halle de sports rue de Moulins à Ballon - Saint Mars,
- Espaces multisports de plein air, de type « city stades »,
- Tennis couverts à Saint-Pavace et à la Bazoge,
- Courts de tennis extérieurs à Saint-Pavace, La Bazoge, Neuville-sur-Sarthe et Sainte-Jamme-sur-Sarthe

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

2-4 : ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2-4-1 - Actions en matière de petite enfance, enfance et jeunesse

- Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE),
- Accueil collectif pour les 0-3 ans,
- Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'enfance en périodes de vacances scolaires,
- Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour la jeunesse,
- Activités, accueils, animations et accompagnements des jeunes,
- Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'enfance les mercredis.

2-4-2 - Mise en œuvre d'une action sociale transversale et d'animation globale sur le territoire :

- Participation aux frais de logistique et de pilotage du centre social du territoire,
- Accompagnement financier et/ou matériel des actions menées par le centre social dans le cadre du projet de territoire de la communauté et du projet social,
- Mise à disposition d'équipements, des sites nécessaires à la mise en œuvre des actions menées par le Centre social comprenant :
 - ⇒ Le centre social, maison de l'intercommunalité, à Ballon - Saint Mars,
 - ⇒ Le chalet d'activité de la base de loisirs de Montbizot,
 - ⇒ La grange, rue de Lansac, à Ballon - Saint Mars,
- Le soutien aux structures d'accueil intercommunales d'information et d'orientation des publics en difficulté.
- Prise en charge des cotisations à l'Épicerie Sociale et Solidaire.

2-4-3 - Actions en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes isolées

Est d'intérêt communautaire l'action suivante :

- le soutien aux établissements publics habilités au titre de l'aide sociale, pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap par :
 - ⇒ Garantie d'emprunt
 - ⇒ Aide à l'investissement

LES COMPETENCES FACULTATIVES

3-1 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Contrôle des installations d'assainissement autonome et gestion d'un SPANC.

3-2 : ANIMATION SPORTIVE ET CULTURELLE

- Promotion des actions sportives, socioculturelles et éducatives conformes au projet communautaire de politique éducative, s'organisant autour de trois piliers :
 - ⇒ La citoyenneté,
 - ⇒ L'individu au cœur de l'action,
 - ⇒ L'accessibilité pour le plus grand nombre.

4-3-3 : SANTE

- Création et gestion d'un pôle de santé avec une ou plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires et cabinets d'appui sur le territoire de la Communauté de communes.

4-3-4 : SERVICES DE SECOURS ET D'INCENDIE

- Prise en charge de la contribution incendie des communes adhérentes.

4-3-5 : GENDARMERIE

- Acquisition foncière, construction et entretien de la caserne de gendarmerie implantée sur la commune de Ballon - Saint Mars,

4-3-6: AUTRES ACTIONS

- Soutien aux réseaux et aux manifestations de promotion du tissu économique sur le territoire de la Communauté de communes.
 - ⇒ **1** : Etudes et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE du bassin de la Sarthe aval, du bassin de la Sarthe amont et du bassin de l'Huisne.
 - ⇒ **2** : Soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les SAGE du bassin de la Sarthe aval, du bassin de la Sarthe amont et du Bassin de l'Huisne.
 - ⇒ **3** : Études, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

**Les statuts de la Communauté de communes Maine Cœur
de Sarthe sont consultables sur le site internet**

Présentation des élus installés jusqu'au 10 juillet 2020

La Présidente



Véronique CANTIN
Maire de Neuville sur Sarthe

Les Vice-Présidents



Eric BOURGE
1^{er} Vice-Président
Maire de La Guierche
Commission
Développement
Economique



Max PASSELAIGUE
2^{ème} Vice-Président
Maire de St Pavace
Commission Aménagement de
l'Espace, bâtiments, voirie,
Numérique



Sylvie HERCE
3^{ème} Vice-Présidente
Conseillère municipale à La Bazoge
Commission Action sociale
Volet Petite Enfance - Enfance



Maurice VAVASSEUR
4^{ème} Vice-Président
Maire de Ballon-St Mars
Commission Action
sociale
Volet Jeunesse,
accompagnement des
habitants et politique
médicale



Jean-Michel LERAT
5^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal de Ste
Jamme sur Sarthe
Commission Environnement
Volet déchets ménagers,
entretien des chemins et
espaces verts



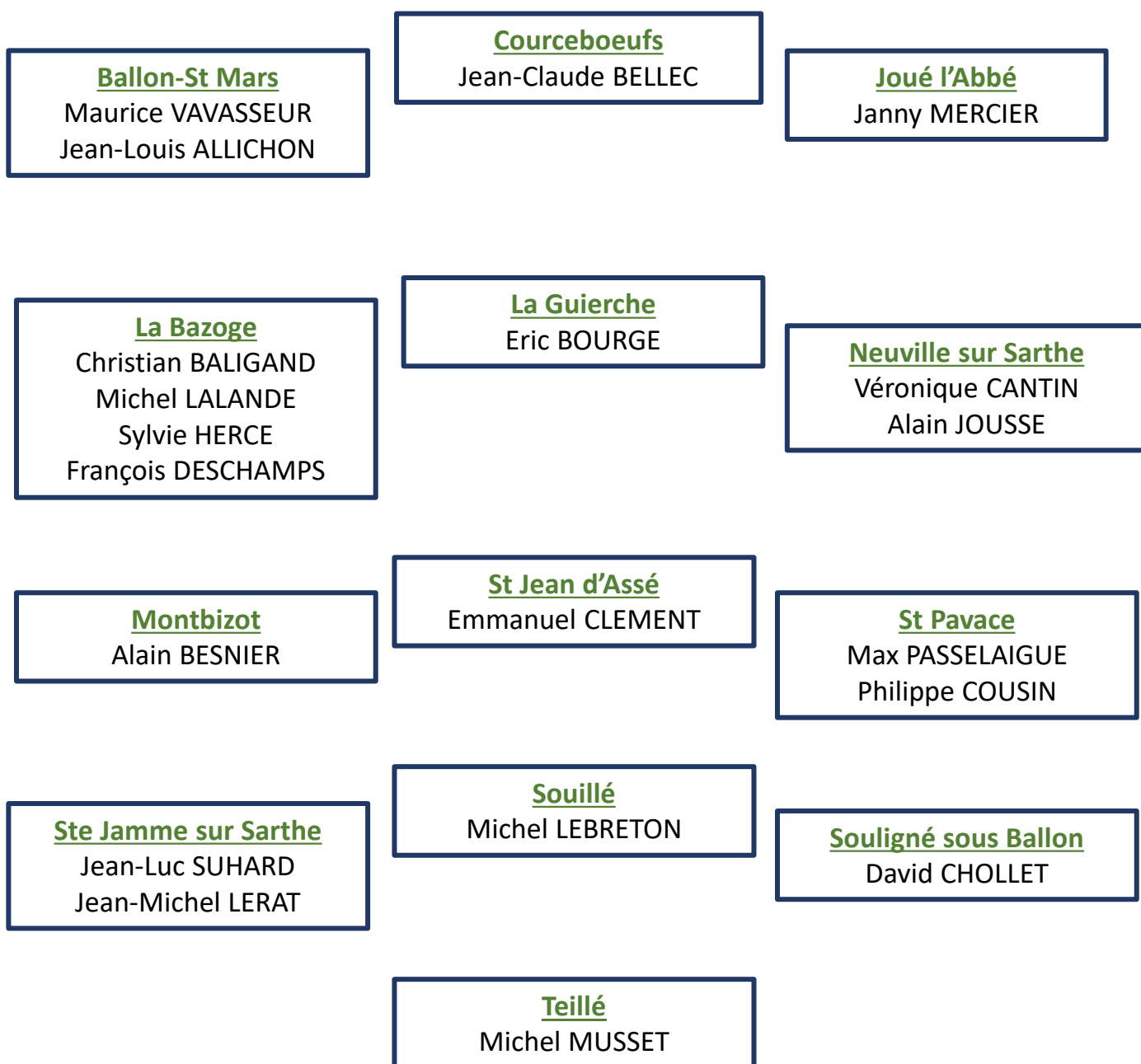
Alain BESNIER
6^{ème} Vice-Président
Maire de Montbizot
Commission Environnement
Volet Eau, Assainissement et
GEMAPI



Emmanuel CLEMENT
7^{ème} Vice-Président
Maire adjoint de St Jean d'Assé
Commission Promotion et
Animation du Territoire

Organigramme des élus du conseil communautaire jusqu'au 10 juillet 2020

Le Bureau communautaire



Organigramme des élus du conseil communautaire jusqu'au 10 juillet 2020

Le Conseil communautaire

Ballon-St Mars

Maurice VAVASSEUR
Jean-Louis ALLICHON
Nelly LEFEVRE
Jean-Yves GOUSSET

La Bazoge

Christian BALIGAND
Michel LALANDE
Sylvie HERCE
François DESCHAMPS
Annie MEDARD
Bernard BALLUAIS

Neuville sur Sarthe

Véronique CANTIN
Alain JOUSSE
Jean FARCY
Christophe FURET
Florence THISE

Courceboeufs

Jean-Claude BELLEC
Lionel DANGEARD
Suppléant voix consultative

La Guierche

Eric BOURGE
Françoise ROSALIE

St Jean d'Assé

Emmanuel CLEMENT
Marie-Claude LEFEVRE
Katel GODEFROY

Ste Jamme sur Sarthe

Jean-Michel LERAT
Jean-Luc SUHARD
Véronique PIERRIN
Valérie BEAUFILS

Teillé

Michel MUSSET
Jean-Claude DEBUSSY
Suppléant voix consultative

Joué l'Abbé

Janny MERCIER
Dominique LUNEL

Montbizot

Alain BESNIER
Pascale SOUDEE
Eric VERITE

St Pavace

Max PASSELAIGUE
Philippe COUSIN
Patricia LALOS
Jean-Claude MOSER

Souillé

Michel LEBRETON
Marcelle LANCELEUR
Suppléante Voix consultative

Souigné sous Ballon

David CHOLLET
Nelly CABARET

La Vie Institutionnelle à compter du 10 juillet 2020



Le Président

David CHOLLET
Maire de Souigné sous Ballon



Les Vice-Présidents



Eric BOURGE
Maire de La Guierche
1^{er} vice-président en charge
du développement
économique et touristique et
de la démographie médicale



Emmanuel CLÉMENT
Maire de St Jean d'Assé
2^{ème} vice-président en charge de
la communication et de la
promotion de l'action de
mutualisation



Magali LAINÉ
Maire de Joué l'Abbé
3^{ème} vice-présidente en charge
de la vie des familles, de
l'action sociale et de la Petite
Enfance



Maurice VAVASSEUR
Maire de Ballon-St Mars
4^{ème} vice-président en charge
du PCAET Habitat, Mobilités,
Urbanisme



Michel LALANDE
Maire de La Bazoge
5^{ème} vice-président en charge
du PCAET Aménagement du
territoire



Alain BESNIER
Maire de Montbizot
6^{ème} vice-président en charge de
l'eau, assainissement, déchets et
de l'Environnement

Les conseillers délégués



Samuel HAMELIN
Conseiller municipal de
Neuville sur Sarthe
En charge du Tourisme et
du commerce local



Jean-Michel LERAT
Conseiller municipal de Ste
Jamme sur Sarthe
En charge de la Collecte,
traitement et valorisation
des Déchets



Marina COMPAIN
Adjointe au maire de
St Pavace
En charge du Sport et
de la vie associative



Michel MUSSET
Mairie de Teillé
En charge du Suivi des
bâtiments et des équipements,
entretien des chemins

**A retenir
18 membres du bureau**

Les membres du Bureau communautaire

VAVASSEUR	Maurice	BALLON -SAINT MARS
GOUSSET	Jocelyne	BALLON -SAINT MARS
DORIZON	Dominique	COURCEBOEUF
LAINÉ	Magali	JOUE L'ABBE
LALANDE	Michel	LA BAZOGE
DESCHAMPS	François	LA BAZOGE
DELLIERE	Jérôme	LA BAZOGE
BOURGE	Eric	LA GUIERCHE
BESNIER	Alain	MONTBIZOT
CANTIN	Véronique	NEUVILLE SUR SARTHE
HAMELIN	Samuel	NEUVILLE SUR SARTHE
CLEMENT	Emmanuel	SAINT JEAN D'ASSE
COMPAIN	Marina	SAINT PAVACE
SUHARD	Jean-Luc	SAINTE JAMME SUR SARTHE
LERAT	Jean-Michel	SAINTE JAMME SUR SARTHE
CHALIGNE	Catherine	SOUILLE
CHOLLET	David	SOULIGNE SOUS BALLON
MUSSET	Michel	TEILLE

La Vie Institutionnelle à compter du 10 juillet 2020



Les membres du Conseil communautaire

VAVASSEUR	Maurice	BALLON - SAINT MARS
GOUSSET	Jocelyne	BALLON - SAINT MARS
ORANGE	Damien	BALLON - SAINT MARS
YVARD	Véronique	BALLON - SAINT MARS
DORIZON	Dominique	COURCEBOEUF
LAINÉ	Magali	JOUE L'ABBE
POURCEAU	Jean-Marie	JOUE L'ABBE
LALANDE	Michel	LA BAZOGE
SANTERRE	Séverine	LA BAZOGE
DELLIERE	Jérôme	LA BAZOGE
BELIN-LUSTRO	Pascale	LA BAZOGE
WASIAK	Frédéric	LA BAZOGE
DESCHAMPS	François	LA BAZOGE
BOURGE	Eric	LA GUIERCHE
RONCIERE	Régine	LA GUIERCHE
BESNIER	Alain	MONTBIZOT
LERAY	Pascale	MONTBIZOT
CAURET	Laurent	MONTBIZOT
CANTIN	Véronique	NEUVILLE SUR SARTHE
HAMELIN	Samuel	NEUVILLE SUR SARTHE
DUCHESNES	Sylvie	NEUVILLE SUR SARTHE
BERNE	Maxime	NEUVILLE SUR SARTHE
CLEMENT	Emmanuel	SAINT JEAN D'ASSE
GODEFROY	Katel	SAINT JEAN D'ASSE
BRISSAUD	Alain	SAINT JEAN D'ASSE
BONIFAIT	Christian	SAINT PAVACE
COMPAIN	Marina	SAINT PAVACE
MOSER	Jean Claude	SAINT PAVACE
SUHARD	Jean-Luc	SAINTE JAMME SUR SARTHE
PIERRIN	Véronique	SAINTE JAMME SUR SARTHE
LERAT	Jean-Michel	SAINTE JAMME SUR SARTHE
BEAUFILS	Valérie	SAINTE JAMME SUR SARTHE
CHALIGNE	Catherine	SOUILLE
CHOLLET	David	SOULIGNE SOUS BALLON
CABARET	Nelly	SOULIGNE SOUS BALLON
MUSSET	Michel	TEILLE

**A retenir
36 conseillers
communautaires**

**Les délégués suppléants pour les
communes ayant un seul
représentant (voix consultative)**

VAUGARNY	Pierre	COURCEBOEUF
BLOND	Loïc	SOUILLE
BECQUART	Marc	TEILLE

Dates des conseils et bureaux communautaires

Toutes les séances communautaires sont programmées le lundi qu'il s'agisse des conseils, bureaux ou réunions de vice-présidents.

Les réunions de bureaux se tiennent habituellement à l'Hôtel communautaire et sont publiques. Pendant l'épidémie de la COVID 19, les réunions se sont déroulées en visioconférence.

Les conseils communautaires tournent habituellement sur chaque commune suivant l'ordre alphabétique et sont publics. Pendant la crise sanitaire 2 réunions se sont déroulées en visioconférence.

Pendant l'épidémie de la COVID 19, la présidente a dû prendre des décisions autorisées par l'article 1 de l'ordonnance du gouvernement n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie.

Conseils communautaires

10 février 2020 - Souillé

2 mars 2020 – Ballon-St Mars

10 juillet 2020 – Neuville sur Sarthe

20 juillet 2020 – Souigné sous Ballon

28 septembre 2020 – La Bazoge

9 novembre 2020 – Visioconférence

7 décembre 2020 - Visioconférence

Bureaux Communautaires

3 février 2020

7 septembre 2020

5 octobre 2020

2 novembre 2020

7 décembre 2020



Election du Président de Maine Cœur de Sarthe le 10 juillet 2020

**Les procès verbaux sont
consultables sur le site internet**

Développement économique et touristique et de la démographie médicale

RALLIER	Marie-Paule	BALLON-ST MARS
BOLLÉE	Yves	BALLON-ST MARS
YVARD	Véronique	BALLON-ST MARS
GALLET	Christine	BALLON-ST MARS
MALITOURNE	Jean-Yves	COURCEBOEUF
MARTEAU	Vanessa	COURCEBOEUF
JOUVE	Céline	JOUE L'ABBE
LAINÉ	Magali	JOUE L'ABBE
ROUSTEL	Cédric	LA BAZOGE
FRANCOIS	Peggy	LA BAZOGE
BOURGE	Eric	LA GUIERCHE
ROSALIE	Françoise	LA GUIERCHE
CAURET	Laurent	MONTBIZOT
GRUDÉ	Cécile	MONTBIZOT
HAMELIN	Samuel	NEUVILLE SUR SARTHE
HERIN	Christelle	NEUVILLE SUR SARTHE
CANOVAS	David	ST JEAN D'ASSE
CLEMENT	Emmanuel	ST JEAN D'ASSE
BONIFAIT	Christian	ST PAVACE
CHASLE	Lydie	ST PAVACE
BASZYNSKI	Patrick	STE JAMME SUR SARTHE
EVARD	Manuela	STE JAMME SUR SARTHE
COUTABLE	Cécile	SOUILLE
BLOND	Loïc	SOUILLE
GRATEDOUX	Chantal	SOULIGNE SOUS BALLON
MILTON	Audrey	SOULIGNE SOUS BALLON
BECQUART	Marc	TEILLE
MUSSET	Michel	TEILLE

Groupe de travail Tourisme et commerce local

PIERRAT	Véronique	BALLON-ST MARS
LANDRY	Marc	COURCEBOEUF
REGOUIN	Evelyne	JOUE L'ABBE
DESCHAMPS	François	LA BAZOGE
SANTERRE	Séverine	LA BAZOGE
BOURGE	Eric	LA GUIERCHE
LERAY	Pascale	MONTBIZOT
HAMELIN	Samuel	NEUVILLE SUR SARTHE
BERNE	Maxime	NEUVILLE SUR SARTHE
BODEREAU	Damien	ST JEAN D'ASSE
BANSARD	Christian	ST PAVACE
REDUREAU	Maryse	ST PAVACE
LERAT	Jean-Michel	STE JAMME SUR SARTHE
BLOND	Loïc	SOUILLE
TORTEVOIS	Fabien	SOULIGNE SOUS BALLON
CHAUMILLON	Dominique	TEILLE

Communication et promotion de l'action de mutualisation

BELLENFANT	Fabien	BALLON-ST MARS
ORANGE	Damien	BALLON-ST MARS
LANDRY	Marc	COURCEBOEUF
CABON	Mathieu	COURCEBOEUF
CHOPLIN	Pascal	JOUE L'ABBE
MARQUES DA SILVA	Karine	JOUE L'ABBE
SANTERRE	Séverine	LA BAZOGE
DESCHAMPS	François	LA BAZOGE
PERRIN	Jany	LA GUIERCHE
GAINARD	Brigitte	MONTBIZOT
CANTIN	Stéphanie	MONTBIZOT
BLIN	Emeline	NEUVILLE SUR SARTHE
FURET	Christophe	NEUVILLE SUR SARTHE
CLEMENT	Emmanuel	ST JEAN D'ASSE
BARDOUL	Armelle	ST JEAN D'ASSE
CHOPLIN	Joackim	ST JEAN D'ASSE
YVON	Jean-François	ST PAVACE
CHAUDET	Virginie	ST PAVACE
BASZYNSKI	Patrick	STE JAMME SUR SARTHE
DA SILVA	Bernadette	STE JAMME SUR SARTHE
CHALIGNE	Catherine	SOUILLE
GOURMEL	Aurélie	SOULIGNE SOUS BALLON
CABARET	Nelly	SOULIGNE SOUS BALLON
CHALIGNE	Catherine	SOUILLE

Vie des Familles, de l'action sociale et de la Petite Enfance

CHEUTIN	Marie	BALLON-ST MARS
ETCHEBERRY	Pierre	BALLON-ST MARS
SUPERA	Christelle	BALLON-ST MARS
BERGER	Maryline	BALLON-ST MARS
PIERRAT	Véronique	BALLON-ST MARS
LESUEUR	Elodie	COURCEBOEUF
PATRICE	Cécile	COURCEBOEUF
MARQUES DA SILVA	Karine	JOUE L'ABBE
BOUVET	Florence	JOUE L'ABBE
LAINÉ	Magali	JOUE L'ABBE
BELIN-LUSTRO	Pascale	LA BAZOGE
PINEAU-MEICHE	Amandine	LA BAZOGE
RONCIERE	Régine	LA GUIERCHE
BUREL	Véronique	LA GUIERCHE
GUYON	Stéphanie	MONTBIZOT
PIERRE	Yohann	MONTBIZOT
DUCHESNES	Sylvie	NEUVILLE SUR SARTHE
THISE	Florence	NEUVILLE SUR SARTHE
GODEFROY	Katel	ST JEAN D'ASSE
LEFEVRE	Marie-Claude	ST JEAN D'ASSE
FOUCAULT	Marlène	ST PAVACE
LECOMTE	Françoise	ST PAVACE
HUBERT	Aurélie	STE JAMME SUR SARTHE
PAULIN	Caroline	STE JAMME SUR SARTHE
LEROUX	Yvette	SOUILLE
HERIQUE	Dany	SOUILLE
POIRIER	Véronique	SOULIGNE SOUS BALLON
GRATEDOUX	Chantal	SOULIGNE SOUS BALLON
CHAMPION	Anne-Charlotte	TEILLE
BLANCHARD	Virginie	TEILLE

PCAET Habitat, Mobilités, Urbanisme

VAVASSEUR	Maurice	BALLON-ST MARS
YVARD	Véronique	BALLON-ST MARS
LEMANCEAU	Nadine	COURCEBOEUF
CABON	Mathieu	COURCEBOEUF
SOUCHU	David	JOUE L'ABBE
DULUARD	Léonie	JOUE L'ABBE
WASIAK	Frédéric	LA BAZOGE
DELLIERE	Jérôme	LA BAZOGE
COME	Dominique	LA GUIERCHE
ANDRÉ	Dominique	MONTBIZOT
ALAIN	Daniel	MONTBIZOT
CANTIN	Véronique	NEUVILLE SUR SARTHE
BERNE	Maxime	NEUVILLE SUR SARTHE
BRISSAUD	Alain	ST JEAN D'ASSE
GODEFROY	Katel	ST JEAN D'ASSE
GUIBERT	Christian	ST PAVACE
VAGNER	Xavier	ST PAVACE
OSBERT	Vincent	STE JAMME SUR SARTHE
SUHARD	Jean-Luc	STE JAMME SUR SARTHE
POISSON	Nadine	SOUILLE
LETAY	Francis	SOULIGNE SOUS BALLON
GOURMEL	Aurélié	SOULIGNE SOUS BALLON
MEDARD	Didier	TEILLE
CHAMPION	Anne-Charlotte	TEILLE

PCAET Aménagement du Territoire

BOLLÉE	Yves	BALLON-ST MARS
BRISON	Gilles	BALLON-ST MARS
PIEDALLU	Chantal	COURCEBOEUF
LEMANCEAU	Nadine	COURCEBOEUF
TRIGER	Philippe	JOUE L'ABBE
PAUMIER	David	JOUE L'ABBE
MESME	Ludovic	LA BAZOGE
LALANDE	Michel	LA BAZOGE
ABILY	Jean-Yves	LA BAZOGE
ROSALIE	Françoise	LA GUIERCHE
MAREAU	Richard	MONTBIZOT
BESNARD	Eugène	MONTBIZOT
BERNE	Maxime	NEUVILLE SUR SARTHE
CANTIN	Véronique	NEUVILLE SUR SARTHE
LHUISSIER	Philippe	ST JEAN D'ASSE
LEFEVRE	Marie-Claude	ST JEAN D'ASSE
POIROT BOURDAIN	Etienne	ST PAVACE
JEGOU	Fabrice	ST PAVACE
OSBERT	Vincent	STE JAMME SUR SARTHE
SUHARD	Jean-Luc	STE JAMME SUR SARTHE
LAUNAY	Vincent	SOULIGNE SOUS BALLON
GUELF	Cyrille	SOULIGNE SOUS BALLON
DECORMON	Michel	TEILLE
BOURDET	Alexis	TEILLE

Eau et Assainissement, des déchets et de l'environnement

BRISON	Gilles	BALLON-ST MARS
SURMONT	Sébastien	BALLON-ST MARS
LOUDIN	Anthony	COURCEBOEUFS
DORIZON	Dominique	COURCEBOEUFS
POURCEAU	Jean-Marie	JOUE L'ABBE
SOUCHU	David	JOUE L'ABBE
WASIAK	Frédéric	LA BAZOGE
DESCHAMPS	François	LA BAZOGE
GUY	Michel	LA GUIERCHE
VERITE	Eric	MONTBIZOT
BESNARD	Eugène	MONTBIZOT
BESNIER	Alain	MONTBIZOT
SECHET	Yves	NEUVILLE SUR SARTHE
JOUSSE	Alain	NEUVILLE SUR SARTHE
GOUBARD	Jean-Michel	ST JEAN D'ASSE
BRISSAUD	Alain	ST JEAN D'ASSE
DELBRUEL	Virginie	ST PAVACE
MOSER	Jean-Claude	ST PAVACE
SUHARD	Jean-Luc	STE JAMME SUR SARTHE
LERAT	Jean-Michel	STE JAMME SUR SARTHE
CHEVALIER	Jean-Michel	SOUILLE
GUELF	Cyrille	SOULIGNE SOUS BALLON
LAUNAY	Vincent	SOULIGNE SOUS BALLON
BOURILLON	Isabelle	TEILLE
CHAUMILLON	Dominique	TEILLE

Groupe de travail Collecte, Traitement et Valorisation des déchets

RAVENEL	Laurent	BALLON-ST MARS
TROTTIN	Marie-Paule	COURCEBOEUFS
MASSON	Philippe	JOUE L'ABBE
PINEAU MEICHE	Amandine	LA BAZOGE
DESCHAMPS	François	LA BAZOGE
PERRIN	Jany	LA GUIERCHE
EVARD	Caroline	MONTBIZOT
BESNIER	Alain	MONTBIZOT
FURET	Christophe	NEUVILLE SUR SARTHE
RAMADE	Christophe	ST JEAN D'ASSE
LUCAS	Anne-Françoise	ST PAVACE
TRONCHET	Bernard	ST PAVACE
DELBRUEL	Virginie	ST PAVACE
LERAT	Jean-Michel	STE JAMME SUR SARTHE
SUHARD	Jean Luc	STE JAMME SUR SARTHE
PELLIEUX	Jacky	SOUILLE
LETAY	Francis	SOULIGNE SOUS BALLON
MORTIER	Nathalie	SOULIGNE SOUS BALLON
BENOIST	Charles	TEILLE

Groupe de travail Sport et vie associative

CHEUTIN	Marie	BALLON-ST MARS
TROTTÉ	Marcelle	BALLON-ST MARS
CABON	Mathieu	COURCEBOEUF
PINEAU	Vincent	JOUE L'ABBE
DELLIERE	Jérôme	LA BAZOGE
MENU	Johnny	LA BAZOGE
MENON	Emilie	LA GUIERCHE
SAMPAIO-COELHO	José	MONTBIZOT
LEFEUVRE	Sylvie	NEUVILLE SUR SARTHE
CHOPLIN	Joackim	ST JEAN D'ASSE
JEGOU	Fabrice	ST PAVACE
COMPAIN	Marina	ST PAVACE
PIERRIN	Véronique	STE JAMME SUR SARTHE
POMMIER	Olivier	SOULIGNE SOUS BALLON
RENAULT	Christelle	SOULIGNE SOUS BALLON
MORLET	Vincent	SOUILLE
DENIZE	Patrick	TEILLE

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

PRESIDENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurent CAURET	Jocelyne GOUSSET Dominique DORIZON Magali LAINÉ Michel LALANDE Eric BOURGE Laurent CAURET Véronique CANTIN Emmanuel CLEMENT Christian BONIFAIT Jean-Luc SUHARD David CHOLLET Catherine CHALIGNÉ Michel MUSSET	Maurice VAVASSEUR Chantal PIEDALLU Jean-Marie POURCEAU Philippe CHARBONNIER Régine RONCIERE Alain BESNIER Maxime BERNE Damien URVOY Anne-Françoise LUCAS Francis SECHET Cyrille GUELF Loïc BLOND Dominique CHAUMILLON

La CLECT a pour rôle d'assurer, pour la Communauté de communes et ses communes membres, la **neutralité financière** du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique et des **transferts de compétences**.

Depuis sa création en 2017, la Communauté de communes est sous régime fiscal de la **taxe professionnelle unique**. Elle prélève alors elle-même la fiscalité professionnelle, les communes membres reçoivent en compensation une attribution versée chaque année.

Cette **attribution de compensation** est minorée des transferts de compétences évalués par la CLECT.

Lors de chaque transfert de compétences entre communes et Communauté de communes, la commission émet un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

La CLECT peut également être saisie par le conseil communautaire pour rendre rapport ou avis concernant tout sujet relevant d'un **pacte financier et fiscal** : reversement aux communes dans le cadre de la répartition interne du FPIC, la mise en œuvre d'une Dotation de Solidarité Communautaire, etc...

Commission d'Appel d'Offres

PRESIDENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
David CHOLLET	Eric BOURGE Emmanuel CLEMENT Maurice VAVASSEUR Michel LALANDE Alain BESNIER	Magali LAINÉ Michel MUSSET Marina COMPAIN Samuel HAMELIN Jean-Michel LERAT

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Communes	Contribuable TF	Contribuable TH	Contribuable CET
Ballon-St Mars	Marie-Paule RALLIER	Yves BOLLEE	Thierry LEBERT
Courseboeufs	Pierre VAUGARNY	Anthony OUDIN	Aurélie BRETON
La Bazoge	Christian BALIGAND	Guy DESPRES	Mathias BESNIER
La Guierche	Bernard CHAMPCLOU	Jacques HAUTREUX	Pascal PAINEAU
Joué l'Abbé	Philippe CUIZINAUD	Pascal CHOPLIN	Dominique CHEDHOMME
Montbizot	Richard MAREAU	Laurent CAURET	Franck FONTAINE
Neuville sur Sarthe	Alain JOUSSE	Véronique CANTIN	Sylvain DAMOISEAU
Ste Jamme sur Sarthe	Jean-Luc SUHARD	Patrick BAZYNSKI	Fabien LECROC
St Jean d'Assé	Marie-Claude LEFEVRE	Nelly HERCE	Sébastien PLE
St Pavace	Mathieu BARBIER	Jean-Claude MOSER	Rachid SEKKAT
Souillé	Catherine CHALIGNE	Loïc BLOND	Aymeric LEPELTIER
Souigné sous Ballon	Jean-Yves LAUNAY	Michel HARDOUIN	Pierre-Alain MARTINEAU
Teillé	Michel MUSSET	Marc BECQUART	Didier MEDARD

La représentation communautaire dans les associations



Office de tourisme Maine Cœur de Sarthe

David CHOLLET – Membre de droit
Président Maine Cœur de Sarthe

Véronique CANTIN – Membre de droit
conseillère départementale

Marcelle TROTTÉE

Marie-Paule TROTTIN

Evelyne REGOUIN

François DESCHAMPS

Françoise ROSALIE

Pascal LERAY

Samuel HAMELIN

Emmanuel CLEMENT

Fabrice JEGOU

Jean-Michel LERAT

Cécile COUTABLE

Nelly CABARET

Dominique CHAUMILLON



La Maison des Projets centre social de Ballon-St Mars

David CHOLLET

Magali LAINÉ

Pascale BELIN LUSTRO

Pascale LERAY

La représentation communautaire dans les autres instances



Membres du CNAS Comité National d'Action Sociale

Alain BRISSAUD
Délégué des Elus

Christine HABERT
Déléguée des agents



Maison de l'Emploi et de la Formation

François DESCHAMPS



ATEPART

David CHOLLET – Assemblée générale

Eric BOURGE – Assemblée spéciale des collectivités actionnaires

ETABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER LOCAL
MAYENNE-SARTHE

Etablissement Public Foncier Local Mayenne Sarthe

David CHOLLET

Eric BOURGE

Elus référents sécurité routière pour la Préfecture

Christian BONIFAIT

Jean-Luc SUHARD

La représentation communautaire dans les autres instances



Syndicat Mixte du Pays du Mans

Le Pays du Mans est un **syndicat mixte ouvert** (avec le conseil Départemental de la Sarthe) créé le 14 octobre 2002. Il représente 270 000 habitants, répartis sur 45 communes et 791,5 km² environ.

Toutes les communes du Pays / SCoT font partie d'une **structure intercommunale** à fiscalité propre, regroupées au sein d'une **communauté urbaine** (Le Mans Métropole) et de **trois communautés de communes** (Maine Coeur de Sarthe, Orée de Bercé Béloinois, Sud-Est du Pays Manceau). Il est présidé par Stéphane Le Foll.

Le Pays du Mans est un territoire de projets, un espace d'animation et de mutualisation au service de ses collectivités membres et des acteurs de son territoire. **Ses missions:** Ingénierie touristique et culturelle, approvisionnement local, innovation agriculture, économie circulaire et écologie industrielle et territoriale, ingénierie réduction des déchets, mise en réseau des acteurs du territoire, contractualisations, observatoire du territoire.

Ses Prestations : Application du droit des sols (ADS) pour le compte de 76 communes, mobilité pour le compte du Pôle métropolitain.

Compétences : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET).



La participation à ce Syndicat pour 2020 est de :
47 761,50€ répartie ainsi

Fonctionnement : 17 262,40€
Tourisme : 7 552,30€
SCoT : 7 552,30€
PCAET : 10 000,00€
SIG : 5 394,50€



**Syndicat mixte du Pays du Mans
Collège Pays**

10 TITULAIRES	4 SUPPLEANTS
David CHOLLET	François DESCHAMPS
Véronique CANTIN	Catherine CHALIGNE
Eric BOURGE	Dominique DORIZON
Maurice VAVASSEUR	Magali LAINE
Michel LALANDE	
Emmanuel CLEMENT	
Alain BESNIER	
Michel MUSSET	
Christian BONIFAIT	
Jean-Michel LERAT	

**Syndicat mixte du Pays du Mans
Collège SCOT**

7 TITULAIRES	3 SUPPLEANTS
David CHOLLET	Michel MUSSET
Véronique CANTIN	Christian BONIFAIT
Eric BOURGE	Jean-Michel LERAT
Maurice VAVASSEUR	
Jérôme DELLIERE	
Alain BRISSAUD	
Alain BESNIER	

Pôle Métropolitain G9 Le Mans Sarthe

Syndicat mixte ouvert .

Le territoire du pôle métropolitain compte plus de **340 000 habitants** et représente la quasi-totalité de l'aire urbaine du Mans. Il regroupe 7 intercommunalités, dont 4 faisant partie du Pays du Mans.

Les 3 intercommunalités supplémentaires sont :

La communauté de communes de la 4CPS (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé)

La communauté de communes du Gesnois Bilurien

La communauté de communes du Val de Sarthe

Il a été créé le 27 mai 2015.

Il est présidé par Stéphane Le Foll.

Les objectifs du pôle métropolitain :

L'intérêt métropolitain du pôle métropolitain est un élément fondamental pour un développement équilibré et solidaire en Sarthe. Il contribue à améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire, ainsi qu'à permettre l'aménagement et l'organisation de l'espace dans une logique de développement durable, notamment dans les domaines des transports et de la santé. Ses membres reconnaissent d'intérêt métropolitain les actions présentant un intérêt commun et stratégique visant à la cohérence du territoire. Ses missions: Mobilité durable, innovations dans les domaines de la santé, transition énergétique, contractualisations (CTE Territoire d'industrie, étude pré-opérationnelle habitat)

Membres titulaires

9 TITULAIRES

David CHOLLET

Véronique CANTIN

Eric BOURGE

Maurice VAVASSEUR

Michel LALANDE

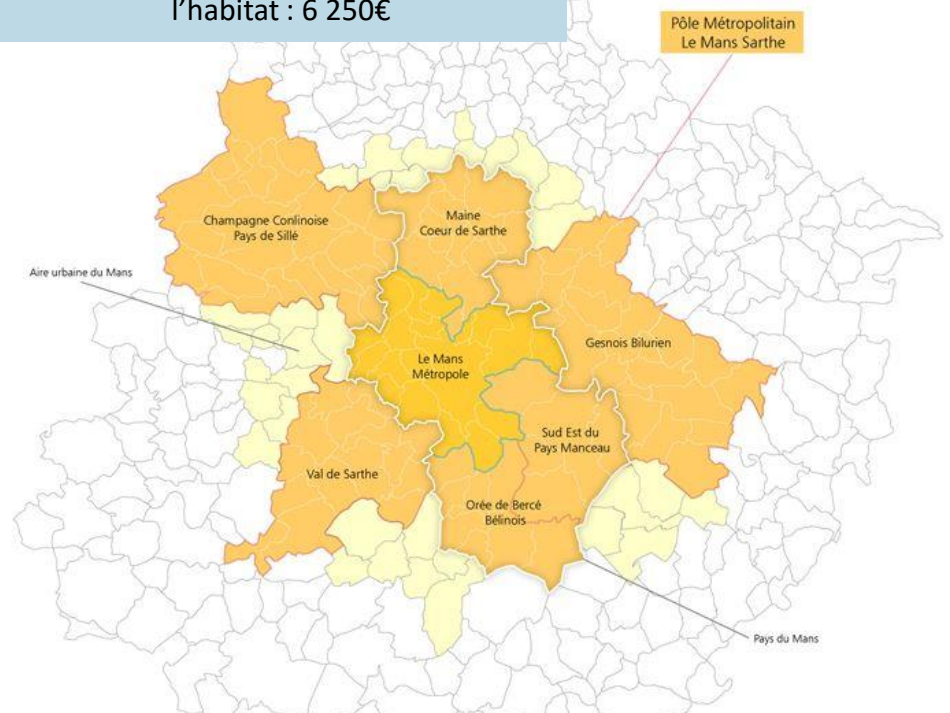
Emmanuel CLEMENT

Alain BESNIER

Michel MUSSET

Christian BONIFAIT

- Les participations 2020 :
- au fonctionnement : 6 473,40€ sur la base de 0,30 cts par habitant.
 - au financement de l'Etude pré-opérationnelle d'Amélioration de l'habitat : 6 250€



La représentation communautaire dans les autres instances



Syndicat Mixte SARTHE NUMERIQUE



Créé en 2005, il est aujourd'hui constitué du Département de la Sarthe, de Le Mans Métropole et de la totalité des Communautés de communes sarthoises. Il assure le suivi du déploiement du réseau fibre optique pour l'ensemble de ces territoires. L'ambition de Sarthe numérique: **Apporter la Fibre optique dans chaque foyer sarthois d'ici fin 2022.**

IL est présidé par Dominique LE MENER, Président du Conseil Départemental.

La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe a élargi en 2019 son adhésion à Sarthe Numérique pour intégrer les communes de La Bazoge, Neuville sur Sarthe, Sainte Jamme sur Sarthe et Saint Pavace.

En 2019, les zones de Joué l'Abbé, Ballon-Saint Mars campagne ont été réceptionnées.

En 2020, les zones de Neuville, La Bazoge et Saint Pavace, sont engagées.

« La Fibre arrive chez vous » est le projet en charge d'exécuter la politique publique d'aménagement du territoire en très haut débit décidée par les élus du Syndicat mixte Sarthe Numérique.

Le Conseil départemental de la Sarthe s'est lancé dans une démarche innovante, afin de faire du numérique le levier du développement et de l'attractivité du territoire.



TITULAIRES	SUPPLEANTS
David CHOLLET	Jean-Luc SUHARD
Michel MUSSET	Dominique DORIZON
Jérôme DELLIÈRE	François DESCHAMPS

Convention avec Sarthe Numérique signée pour une couverture totale du territoire en 2022. Avec un engagement financier communautaire de 1 760 000 €.

Le financement de MCS s'élève à 300 000€ en 2020 Plus la cotisation au fonctionnement de 8 756€

La représentation communautaire dans les autres instances



Syndicat Mixte Pour l'Aménagement et la promotion du parc d'activité d'intérêt départemental de Maresché (PAID)

Le Syndicat mixte a pour objet la réalisation des études de faisabilité, l'aménagement et la promotion d'un parc d'activités destiné à accueillir toutes activités économiques intéressées par l'attractivité du site.

Suite à la réforme de 2016 le syndicat est composé des collectivités suivantes:

- Haute Sarthe Alpes Mancelles
- Maine Cœur de Sarthe
- Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
- Maine Saosnois

Il est présidé par David CHOLLET, Maire de Souigné sous Ballon et Président de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.

La gestion administrative du syndicat est installée à l'hôtel communautaire de la Communauté de communes.

La participation de Maine Cœur de Sarthe pour 2020 est de 18 018,34 € pour le fonctionnement et 10 888,26€ pour l'investissement..

Maine Cœur de Sarthe a renouvelé la convention de mise à disposition de son service économique à hauteur d' 1/3 de temps, pour la commercialisation de la zone (convention du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2021) : le montant du remboursement pour 2020 est de 15 746,10 €.



TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric BOURGE	Michel LALANDE
Davis CHOLLET	Samuel HAMELIN
Emmanuel CLEMENT	Jean-Luc SUHARD



Syndicat Mixte de la Sarthe pour le Stationnement des Gens du Voyage

Le SMGV gère la majorité des aires d'accueil. Le syndicat mixte créé en 2004, est chargé de réaliser, d'entretenir et de gérer les aires d'accueil des gens du voyage dans le périmètre qui était initialement celui du Pays du Mans. M Counil, conseiller départemental, en est le Président. Le périmètre d'intervention s'est élargi progressivement et de façon notable en 2018/2019: 16 aires gérées au 1er janvier 2018 puis ajout au 1er mai 2018 des 3 aires d'accueil de la CC Loir-Lucé-Bercé et au 1er février 2019 de l'aire d'accueil de la CC du Pays Fléchois et des aires des CC de Sablé sur Sarthe et du Pays de l'Huisne Sarthoise. 12 CC, sur les 15 disposant d'au moins une aire d'accueil aménagée ont conventionné avec le SMGV pour leur gestion (soit 24 aires d'accueil représentant 434 places caravanes sur les 492 existantes).



Membres titulaires	Membres Suppléants
Michel LALANDE	Alain JOUSSE
Marie-Claude LEFEVRE	Samuel HAMELIN

La participation au syndicat SMGV en 2020 est de 34 478,40€ soit 1,55 € par habitant dont 1,30€ pour le SMGV et 0,25 € pour le centre social voyageur 72.

Le territoire Maine Cœur de Sarthe est doté de 2 terrains d'accueil des gens du voyage gérés par le SMGV
Un à NEUVILLE SUR SARTHE
l'autre à SAINT JEAN D'ASSE

Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise

Communes	Titulaire	Suppléant
Ballon-St Mars	Gilles BRISON	Sébastien SURMONT
La Guierche	Michel GUY	Jany PERRIN
Joué l'Abbé	Jean-Marie POURCEAU	Philippe TRIGER
Montbizot	Alain BESNIER	Richard MAREAU
Souigné sous Ballon	Vincent LAUNAY	Francis LETAY
Teillé	Isabelle BOURILLON	Michel MUSSET



Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe

Titulaire	Suppléant
Alain BESNIER	Jean-Luc SUHARD
Jean-Claude MOSER	Véronique CANTIN



Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Huisne Sarthe

Titulaire	Suppléant
Alain BESNIER	Dominique DORIZON



La représentation communautaire dans les autres instances

Service Départemental d'Incendie et de Secours

La participation financière 2020 de la CCMCS au SDIS est de 362 324 € soit 16 ,81€ par habitant.



Bilan d'activité des centres d'incendies et de secours de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

	BALLON		SOULIGNE		STE JAMME	
Effectif du centre de secours	17 sapeurs-pompiers		23 sapeurs-pompiers		54 sapeurs-pompiers	
Nb d'interventions 2020	304		113		369	
Rappel 2019	372		132		369	
Détail :						
Secours à personnes	215	70,72%	67	59,29%	274	74,25 %
Incendies	45	14,80%	21	18,58 %	38	10,30 %
Accidents	37	12,17%	14	12,39 %	37	10,03%
Opérations diverses	7	2,30%	11	9,73 %	20	5,42%



736 interventions sur Maine Cœur de Sarthe

Ballon-Saint Mars	87
La Bazoge	118
Sainte-Jamme-sur-S.	86
Neuville-sur-Sarthe	87
Souigné-sous-Ballon	46
Saint-Pavace	64
Montbizot	47
Saint-Jean-d'Assé	88
Joué-l'Abbé	27
La Guierche	35
Teillé	15
Souillé	17
Courseboeufs	19

La représentation communautaire dans les autres instances



La Mission Locale de l'agglomération Mancelle

Son objet: Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans.



1 antenne mission locale et 3 permanences sur le territoire.

Maison des Projets

Claude LOCHET

Mairie de la Bazoge

Yann PICHAVANT

Ateliers ESTIM Montbizot

Claude LOCHET

Antenne Coulaines Nord Campagne

Soit l'équivalent d'un ETP de conseiller présent sur le territoire.

Nombre de jeunes accueillis pour la première fois à la mission locale en 2020 : **63** (contre 50 en 2019 et 42 en 2018)

Nombre de jeunes accompagnés par à la mission locale en 2020 : **155** (contre 132 en 2019 et 175 en 2018)

Nombre de situations d'emploi déclenchées pour ces jeunes au cours de 2020 : **137** (contre 151 en 2019 et 375 en 2018)

Dont durables : **26** (contre 26 en 2019 et 26 en 2018)

Nombre de situations en alternance au cours de l'année 2020: **11** (contre 5 en 2019 et 11 en 2018)

Nombre de situations de formation en 2020 : **10** (contre 6 en 2019 et 19 en 2018)

Dont qualifiante : 5 (contre 1 en 2019)

Mission Locale

Magali LAINÉ

La participation financière de la CCMCS à la Mission Locale est de 25 954,23€.

Récapitulatif des participations



Organismes	Sommes versées
SDIS	367 342,00€
Syndicat Mixte du Pays du Mans	17 262,40€
Pays du Mans tourisme	7 552,30€
Pays du Mans SIG	5 387,25€
Pays du Mans SCOT	7 552,30€
Syndicat Mixte Pôle métropolitain PCAET	10 000,00 €
Syndicat Mixte Pôle métropolitain Cadastre Solaire	1800,00€
Syndicat Mixte Pôle métropolitain Etude Pré opérationnelle amélioration de l'Habitat	6 250,00€
Syndicat Mixte Pôle métropolitain	6 473,40€
SMGV hab (1,20 €/ hab)+(0,15 €/hab centre social)	34 478,40€
Syndicat Mixte Sarthe Numérique	8 756,00€
PAID fonctionnement	18 018,34€
Syndicat mixte du Bassin de la Sarthe	1 452,43€
Syndicat mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise	26 303,00€
MISSION LOCALE	25 954,23€
CAUE	1 726,24€
SAFER	2 350,00€
Association des Maires de la Sarthe et de France	1 389,17€
ATESART	2 500,00€
TOTAL des participations versées en 2020	578 763,46€

Le montant des participations aux différents organismes s'élève à 578 763,46€ soit 26,82€ par habitant.



Organigramme des services Pôle administratif et pôle économique, environnement et technique

Directrice Générale des Services
En charge de l'administration générale du
social et des relations extérieures

Fabienne COURBOULAY

Directeur des Services Techniques
En charge des pôles techniques, Aménagement,
Environnement, Développement

Pascal BOEDEC

ADMINISTRATION GENERALE

Accueil – Secrétariat de direction
Communication- Tourisme -
Budget Fonctionnement
Laetitia CHOPLIN

Ressources Humaines
Budget Principal
Christine HABERT

Marchés publics – Budgets ZA
Stéphanie BESLIN

DEVELOPPEMENT

Economie
Pascal BOEDEC
Nicolas MAUDET

Aménagement de l'espace
Pascal BOEDEC

Développement
Sportif/Culturel/Animation
Pascal BOEDEC

ENVIRONNEMENT

Ordures ménagères
Tri sélectif
Nicolas LETOURMY

Budget finances REOM
Stéphanie BESLIN
Graziella EVRARD

Agents techniques
Stanislas BEAUFILS
Dylan QUETEL
Manuella MABILLE

Assainissement
Caroline DELAHAIE

Départ et arrivées - Agents Techniques

- ✓ 1 départ en retraite
- ✓ 2 arrivées d'agent technique en bâtiment et gardiennage de déchèterie

Départ d'une animatrice relais Petite Enfance

Ouverture en décembre 2020

du 2^{ème} multi-accueil à Neuville sur Sarthe

Recrutement de 3 auxiliaires puéricultrices, de 2 agents sociaux, de 4 éducateurs jeunes enfants, 2 agents d'entretien et maitresse de maison ...

TECHNIQUE

Bâtiments
Dylan QUETEL

Espaces verts
Nicolas LETOURMY
Dylan QUETEL
Stanislas BEAUFILS
Manuella MABILLE

Entretien des locaux
Sylvie JUET
Angélique DAVIAUD

Organigramme des services Pôle Petite Enfance et Jeunesse



Directrice Générale des Services
En charge de l'administration générale du
social et des relations extérieures

Fabienne COURBOULAY

Directeur des Services Techniques
En charge des pôles techniques, Aménagement,
Environnement, Développement

Pascal BOEDEC

Coordinatrice PE
Marie MORVILLERS

Secrétaire de direction
Florine FRAT

Secrétaire accueil Petite Enfance
Fanny MONNIER

**Structure Petite Enfance
Montbizot**

Multi accueil
Directrice

Julie TEMPLIER

Animatrices accueillantes

Amélie GOHIER

Justine OGET

Marie SORIN

Hélène LAURENT

Bérengère HAZARD

Restauration/Entretien

Stéphanie COSNARD

**Structure Petite Enfance
Neuville sur Sarthe**
Ouverture en décembre 2020

Multi accueil
Directrice

Anne-Cécile DELAPORTE

Animatrices accueillantes

Déborah DUFOUR

Marie BIGOT

Stéphanie GAUDRAY

Sarah DABEK

Angélique ESNAULT

Olivia FROGER

Restauration/Entretien

Jannick KAUFMANN

Jean PARBATIA

Animatrice volante sur les multi-accueils
Sylvie LEFEUVRE

Relais petite Enfance

Ophélie LIGERET

Elodie VANNIER

Sophie BOMMERT

ENFANCE JEUNESSE

Personnels mis à disposition de la MDP

Coordinateur

David LEBERT

Animateur jeunesse

Mathias CZINOBER

RSU

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

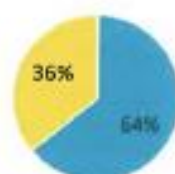
CC MAINE COEUR DE SARTHE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de la Sarthe.

Effectifs

39 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 25 fonctionnaires
- > 14 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuel non permanent

1 contractuel permanent en CDI

2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

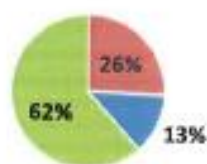
Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	14%	21%
Technique	32%	29%	31%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	32%	57%	41%
Police			
Incendie			
Animation	12%		8%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Répartition par genre et par statut

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	24%	76%
Contractuels	29%	71%
Ensemble	26%	74%

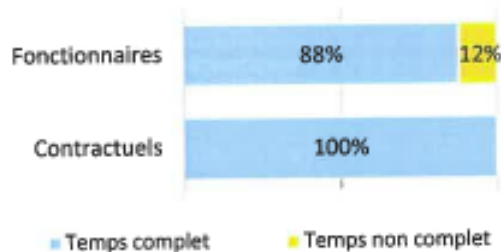
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	23%
Educateurs de jeunes enfants	18%
Adjointes administratifs	13%
Auxiliaires de puériculture	13%
Agents sociaux	10%

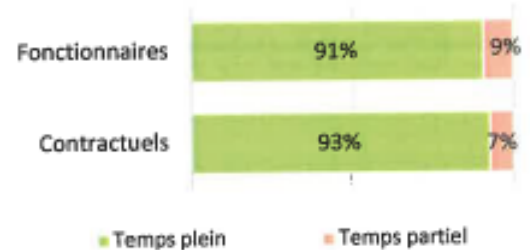
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2020

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	25%	0%
Médico-sociale	13%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

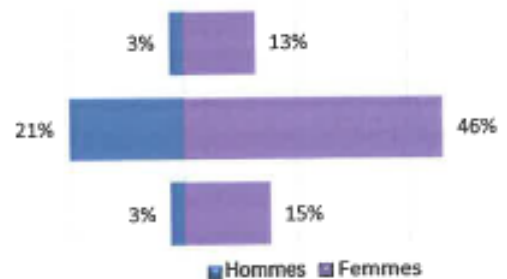
0% des hommes à temps partiel
12% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 40 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	42.90	de 50 ans et +
Contractuels permanents	35.71	
Ensemble des permanents	40.32	de 30 à 49 ans
Tranche d'âge		de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

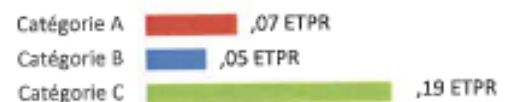
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 0,31 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 0,21 fonctionnaires
- > 0,11 contractuels permanents
- > 0,00 contractuel non permanent

57 294 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

> Un agent détaché dans une autre structure

Mouvements

- En 2020, 10 arrivées d'agents permanents et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
31 agents	39 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↗	25.0%
Contractuels	↗	27.3%
Ensemble	↗	25.8%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	50%
Départ à la retraite	50%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	60%
Arrivées de contractuels	30%
Voie de détachement	10%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun lauréat d'un concours

- 11 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 16.04 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	7 324 592 €	Charges de personnel*	1 174 623 €	➔	Soit 16.04 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	754 783 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	9 947 €
Primes et indemnités versées :	116 318 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 176 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	4 216 €		
Supplément familial de traitement :	7 975 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

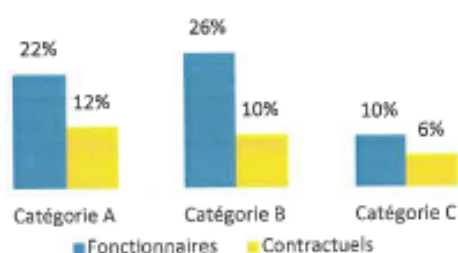
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 070 €	s	s	s	24 977 €	s
Technique	s	s	s	s	21 023 €	s
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale	s	39 076 €			20 953 €	1 179 €
Police						
Incendie						
Animation			35 235 €		s	
Toutes filières	45 368 €	31 249 €	34 260 €	s	22 596 €	3 573 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15.41 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	16.60%
Contractuels sur emplois permanents	11.01%
Ensemble	15.41%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

79 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2020

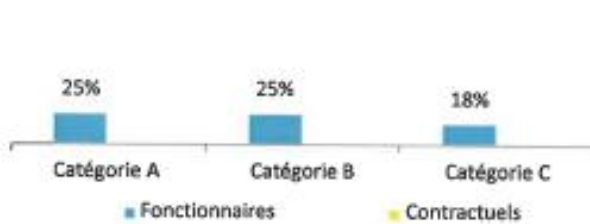
La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

en 2020, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Formation

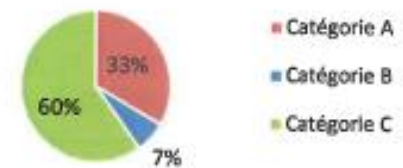
- en 2020, 1,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



- 15 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- 19 067 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	60 %
Autres organismes	16 %
Frais de déplacement	24 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0.4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	67%
Autres organismes	33%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe aux contrats de prévoyance
- L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	1 368 €
Montant moyen par bénéficiaire	98 €

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

- Jours de grève

1 jour de grève recensé en 2020

Absences

- En moyenne, 28.7 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

- En moyenne, 9.2 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies arévirales et accidents de travail)	3.87%	2.52%	3.39%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7.87%	2.52%	5.95%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	12.46%	4.25%	9.51%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- 3 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 3,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- 1 seul accident du travail déclaré au total en 2020
- 1 accident du travail pour 39 agents en position d'activité au 31 décembre 2020

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
3 assistants de prévention désignés dans la collectivité
- FORMATION**
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)
- DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 4 travailleurs handicapés fonctionnaires
- 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 4 en catégorie C

Dernière mise à jour : 2020

3 marchés passés en consultation en 2020
(hors marché < à 40 000€ HT) :

Objet	Procédure	Publicité	Date
Fourniture, livraison, installation et maintenance d'une structure de jeux extérieurs pour la petite enfance	Procédure adaptée marché de fournitures < 90K€	Site AWS + Ouest France	Juin 2020
Fourniture, livraison, montage et installation de mobiliers de bureau et de petite enfance, d'équipements spécifiques à l'aménagement de la structure petite enfance	Procédure adaptée marché de fournitures < 214K€	Site AWS + Ouest France	Juin 2020
Mission de Maitrise d'oeuvre relative à la construction d'une salle de tennis de table à Sainte Jamme sur Sarthe	Procédure adaptée marché de services < 214K€	Site AWS + Ouest France	Novembre 2020

Accompagnement des communes sur les procédures de marchés publics

- **Echanges et conseils sur divers marchés** avec les communes de Teillé, Neuville sur Sarthe, St Pavace, Montbizot....
- **Mutualisation et préparation d'un marché en groupement de commandes** entre 8 communes, un syndicat et la communauté de communes relatif à la fourniture d'électricité

COVID 19

Retour sur l'année 2020



Organisation des services communautaires pendant la crise sanitaire COVID

1^{er} confinement

Multi accueil de Montbizot fermé dès le 15 mars 2021

Bureaux communautaires, relais petite enfance, équipements sportifs, service SPANC, déchetteries fermés dès le 16 mars .

- ✓ *Le personnel est mis en télétravail et ASA suivant les missions de chacun.*
- ✓ *Présence de la direction et de 1 ou 2 administratifs au siège communautaire pour assurer la gestion courante*
- ✓ *Présence de la direction et des animatrices du relais petite enfance pour assurer la gestion courante et répondre aux familles et assistantes maternelles.*
- ✓ *Mise en place d'un Plan de Continuité des Activités actualisé chaque semaine*
- ✓ *Le service de ramassage des ordures ménagères a toujours été maintenu et assuré par les prestataires (OM et collecte sélective)*

Reprise progressive des activités avec mise en place de protocoles

Les déchèteries

Du 17 avril au 26 avril : 2 demi-journées d'ouverture pour les artisans, sur rendez-vous.

Du 27 avril au 9 mai : extension des ouvertures aux particuliers pour les déchets verts exclusivement

Du 11 au 23 mai : Réouverture avec des horaires adaptés par communes

A partir du 25 mai : Réouverture des 2 déchetteries aux particuliers et professionnels tous déchets toute la semaine aux horaires habituels

Services administratifs

Mise en place d'un protocole et aménagement des locaux pour accueillir le public et roulement du personnel en télétravail et présentiel.

A partir du 11 mai : ouverture au public par demi-journées

A partir du 11 juin : ouverture normale des services administratifs en privilégiant le télétravail des agents à tour de rôle.

Services Petite Enfance

Réouverture du multi accueil de Montbizot le 5 juin

Ouverture du 2nd multi accueil sur Neuville le 1^{er} décembre 2020

Le relais petite Enfance est toujours resté en contact avec les assistantes maternelles et les familles

Sur le champ politique

Absence de réunion du conseil entre le 10 mars et le 10 juillet

- ✓ Les décisions prises par la présidente pendant cette période
- ✓ *Une participation de 50 000 € au fonds territorial « Résilience » avec la Région des pays de la Loire , le département de la Sarthe et la Banques des territoires ce qui donne 200 000 € d'alloués pour des avances remboursables à verser aux petites entreprises du territoire.*
- ✓ *La suspension des loyers d'avril et mai des professionnels de santé occupant des bâtiments communautaires en raison de la cessation/ réduction d'activité et par solidarité avec les professionnels de santé mobilisés contre le covid 19*
- ✓ *L'ouverture par la Maison des Projets d'un accueil de loisirs d'urgence pour les enfants des professionnels de santés et autres professionnels prioritaires sur la base de loisirs de Montbizot pour les vacances de printemps*
- ✓ Maintien des ALSH d'été par les services de la MDP avec une ouverture sur les vacances de printemps pour les enfants des personnels soignants et personnels prioritaires et surtout une réorganisation des ALSH sur 6 sites.
- ✓ Le référencement du pole tertiaire de la Guierche comme lieu d'approvisionnement en matériel d'équipement de protection individuel et sas de change (vestiaire douche) pour les infirmiers du secteur qui vont voir à domicile des patients atteint du COVID19

Réunions périodiques des maires les mercredis tous les quinze jours, pour faire le point sur la crise sanitaire, l'organisation des services communaux et communautaires. Les commandes groupées de masques et produits désinfectants.

Installation du conseil communautaire le 10 juillet 2021 à Souigné sous Ballon

2 conseils en présentiels les 20 juillet et 28 septembre

Toutes les autres réunions bureaux, commissions, conseils se sont tenus en visio conférence.

Dépenses liées à la protection des publics et des agents (12 000 €)

- Masques, gels hydroalcooliques, désinfectants, protections petite enfance, plexiglas, aménagement des bureaux.

Les commissions et groupes de travail par thématique

Le développement économique et la santé

Placée sous la présidence d'Eric BOURGE, 1^{er} Vice-Président, cette commission est principalement chargée de l'aménagement, la commercialisation et la gestion des zones d'activités. Abordés sous l'angle de l'activité économique et des services, le suivi du projet de santé, les relations avec les professionnels de santé constituent également des thématiques de travail de cette commission.

**9 ZONES D'ACTIVITES
INTERCOMMUNALES**

**1 PARC D'ACTIVITES D'INTERET
DEPARTEMENTAL
(MAINE ECO PARK, hors territoire
intercommunal)**

**92 ENTREPRISES SUR NOS
ZONES D'ACTIVITES
POUR 1 300 SALARIES**



Dates des commissions :

2 Décembre 2020

Les dossiers étudiés par la commission en 2020

Election du Président de commission et du conseiller délégué

Le contexte sanitaire a impacté les conditions d'installation de la commission suite au renouvellement général des conseils municipaux. La séance organisée en visioconférence a permis d'installer Eric Bourge en tant que président, Samuel Hamelin, conseiller délégué en charge du tourisme et circuits courts, a été également installé à la tête du groupe de travail dédié.

Présentation du contexte et des enjeux de mandat:

Situation des zones d'activités communautaires, commercialisation et avancement des projets en cours

Présentation de la formalisation de la stratégie communautaire, vers un plan de développement économique, intégré au projet de territoire.

Le développement économique et la santé



Etat des lieux en matière d'animation économique: présentation du club d'entreprises Cœur de Sarthe

Historique des démarches communautaires en matière de démographie médicale et présentation du projet de santé communautaire, ses réalisations (maisons de santé, cabinets d'appui)

Objectif de renouvellement du projet de santé, d'animation du réseau des professionnels de santé

Les actions menées et réalisations 2020

2020, année singulière:

- Participation de la Communauté de communes au fonds territorial résilience, montant de 50 000€ dédié à l'aide aux entreprises, abondé par la banque des territoires, la région Pays de la Loire et le conseil départemental de la Sarthe
- Accompagnement des entreprises et commerces, suivi régulier des situations, montage de dossiers d'aides



Principe stratégique de plan de développement économique :

Dans le contexte de renouvellement du projet de territoire communautaire, un document ayant pour but de définir la stratégie de la collectivité pour assurer son développement, soutenir les installations et pérenniser la présence de l'industrie, de l'artisanat, des services et du commerce. Recours à un stagiaire pour diagnostic initial.



Les décisions par zones d'activités

ZAI Les Petites Forges 2 et 3 à Joué L'Abbé

- ✓ Vente d'un lot à la SCI Kirona, pour 2 752 m², prix de vente de 27 520 € HT
- ✓ Vente d'une parcelle de 1 281 m² à la SASU N2A CONSEIL, pour un prix de vente de 10 248 € HT
- ✓ Etudes de définition d'assainissement et études environnementales en vue de l'aménagement d'une tranche 3 pour environ 5ha cessibles

Zone d'Activités de Champfleury 3, commune de La Bazoge

- ✓ Travaux de viabilisation de 3 lots réceptionnés le 31 Juillet 2020, création d'une surface cessible de 5 561 m²

Projet de ZA du Chêne Rond, commune de La Bazoge

- ✓ Etude d'impact environnemental en vue la création d'une zone d'activités en deux tranches, 7 ha cessibles au total
- ✓ Adaptation du projet au contexte mobilités: cheminements et plateforme multimodale



Zone d'Activités de Champ Fleury, l'Arche et Bois des Hogues à La Bazoge



Le club d'entreprises Cœur de Sarthe a élu son bureau le 21 Octobre 2019, plaçant David Leroy, agent général d'assurances, dirigeant des agences de Ballon-Saint Mars, Sainte Jamme sur Sarthe et Savigné l'Evêque, à sa présidence.

Quelques éléments marquants en 2020

- ✓ Le 21 Janvier, vœux du club d'entreprise dans les locaux de l'entreprise MEI



- ✓ Le 27 Février, visite de l'entreprise Villard Médical, ZA de Chapeau à Neuville sur Sarthe
- ✓ Le 1^{er} Octobre, les « ateliers connectés », formation inter entreprises Facebook Pro, LinkedIn, Google my business
- ✓ Le 15 Octobre, assemblée générale en visioconférence
- ✓ Le 24 Novembre, visioconférence Préfecture/ Région Pays de la Loire, table ronde emploi formation



Le tourisme, les circuits courts



Les compétences touristiques, le commerce local, le projet alimentaire et les circuits courts font l'objet d'un groupe de travail au sein de la commission économique, dirigé par **Samuel Hamelin**, conseiller délégué.

Date des groupes de travail:

2 Décembre 2020

Les dossiers étudiés par le groupe de travail en 2020

Présentation des compétences et de leur contexte:

- ✓ Etat des lieux des potentiels touristiques
- ✓ Présentation des initiatives locales et de la programmation culturelle/ d'animations
- ✓ Intervention de l'office de tourisme Maine Cœur de Sarthe, ses actions et interventions, La révision du Dispositif Local d'Accompagnement en cours
- ✓ Les moyens à disposition pour assurer la promotion du tourisme sur le territoire:

La Taxe de séjour

A quoi elle sert?

Le produit de la taxe de séjour est obligatoirement affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique en créant des activités ou des équipements qui mettront le territoire en valeur et augmenteront son attractivité.

Qui la paye?

La taxe de séjour est payée par les personnes qui séjournent dans un hébergement situé sur la Communauté de communes et collectée par l'hébergeur obligatoirement avant le départ du client. Elle s'applique sur les personnes séjournant en hôtels, campings, chambres d'hôtes, meublés de tourisme, etc...

Comment la calculer?

Les nuitées sont le nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement.

Exemple : deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Montant de la taxe de séjour au réel =

Nombre de personnes assujetties
X
Nombre de nuits passées/personne
X
Tarif ou taux en vigueur

L'hébergeur réclame à ses clients la taxe de séjour (selon le nombre de personnes assujetties, la durée du séjour) en sus du prix de la nuitée ou du séjour (ligne indépendante sur la facture).

Montant collecté en 2020 : **5 336,02€**

Ce montant correspond aux versements des hébergeurs touristiques du territoire ainsi que les versements effectués par les plateformes de réservation.

La Taxe de séjour : suite

Les tarifs 2020 de la Taxe de Séjour

Le code Général des Collectivités Territoriales détermine des fourchettes tarifaires selon les catégories d'hébergement. En Sarthe, une majoration de 10% du produit de la taxe de séjour est reversée au Conseil Départemental.

Catégories de logement	Tarifs à la nuitée	Taxe additionnelle 10% perception Conseil Départemental	A percevoir par le propriétaire :
Palaces	0,90€ par jour et par personne	0,09€ par jour et par personne	0,99€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 4* et 5*	0,90€ par jour et par personne	0,09€ par jour et par personne	0,99€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 3*	0,80€ par jour et par personne	0,08€ par jour et par personne	0,88€ par jour et par personne
Hôtel, résidences et meublés 2*	0,50€ par jour et par personne	0,05€ par jour et par personne	0,55€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 1*, chambres d'hôtes, Villages de vacances confort 1,2 et 3*	0,50€ par jour et par personne	0,05€ par jour et par personne	0,55€ par jour et par personne
Camping, caravanages et hébergements de plein air 3, 4* et plus Et tout autre terrain de plein air, emplacements des aires camping-car et des parcs de stationnement part tranche de 24 heures	0,30€ par jour et par personne	0,03 € par jour et par personne	0,3€ par jour et par personne
Campings, caravanages et hébergements de plein air 1 et 2* et port de plaisance 1 et 2* Et tout autre terrain de plein air, port de plaisance	0,20€ par jour et par personne	0,02€ par jour et par personne	0,22€ par jour et par personne
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1% de la nuitée et par personne	0,10% de la nuitée et par personne	1,10% de la nuitée et par personne

Revalorisation annuelle si les tarifs sont inférieurs aux valeurs plancher

Le tourisme, les circuits courts



L'Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe

Convention d'objectifs entre la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et l'office de tourisme Maine Cœur de Sarthe renouvelée jusqu'au 31 décembre 2021.

L'office de tourisme a pour mission l'accueil, l'information, l'animation et la promotion du territoire.

Les manifestations 2020 habituelles comme les Peintres dans le Bocage, les Sentiers gourmands, ont été annulées ou adaptées selon les préconisations sanitaires liées à la COVID 19.

Malgré la fermeture au public de l'office de tourisme durant les périodes de confinement, le personnel a

- ✓ pu néanmoins répondre aux différentes demandes par téléphone, par mail...
- ✓ continué à diffuser les idées de sorties sur le territoire Maine Cœur de Sarthe et d'ailleurs cela toujours dans le respect des préconisations gouvernementales
- ✓ participé à la création de la nouvelle plaquette de Randonnées Maine Cœur de Sarthe

Vente en 2020 de 400 topoguides complets
Randonnées Maine Cœur de Sarthe au tarif de 7€

Achat possible du topoguide en mairie de St Pavace, La Bazoge, Ste Jamme sur Sarthe, Joué l'Abbé, Montbizot, Souillé, La Guierche, Teillé et Neuville sur Sarthe



La Communauté de communes verse 15 000€ pour le fonctionnement et l'investissement de l'Office de Tourisme et prend en charge les frais de personnel à hauteur maximum de 27 000€ par an

Pour 2021,

Renouvellement de la convention d'objectif entre l'office de tourisme et la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022

Commerce local et circuits courts

Les éléments abordés par la commission du 2 Décembre



➤ Présentation de la charte qualité proximité: charte élaborée par le Pays du Mans qui permet de valoriser les initiatives locales : restaurateurs, cantines scolaires. Un objectif: généraliser la démarche pour l'ensemble de la restauration solaire.

➤ Animation commerciale du territoire: des attentes déjà exprimées par les commerçants – un format d'accompagnement à trouver en dupliquant le modèle du club économique

➤ Piste de travail: marchés locaux / producteurs et exposants

La Communication et la promotion de l'action de mutualisation



Réunion de la commission

Le 1 décembre 2020 en visioconférence

- ✓ Installation du groupe de travail et élection du Président
- ✓ Feuille de route de la commission
- ✓ Projets de mandat
- ✓ Réflexion sur une application communes pour les habitants

Emmanuel CLEMENT, maire de St Jean d'Assé, Vice-Président est élu Président de la commission

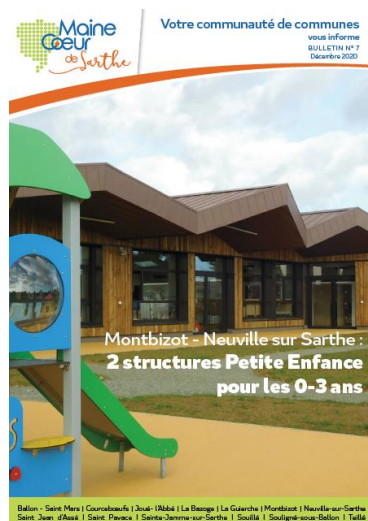
Le 17 décembre 2020 – St Jean d'Assé

Ordre du jour :

- ✓ Présentation et proposition des applications sur smartphone pour une meilleure information aux habitants

Le bulletin communautaire
Décembre 2020

Distribution en
11 000 exemplaires



Le site internet



Projets 2021

- ✓ Refonte du logo Maine Cœur de Sarthe
- ✓ Application mobile
- ✓ Refonte du bulletin communautaire et charte graphique

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial Aménagement du Territoire



Dates des commissions :

17 Novembre 2020

Les dossiers étudiés par la commission en 2020

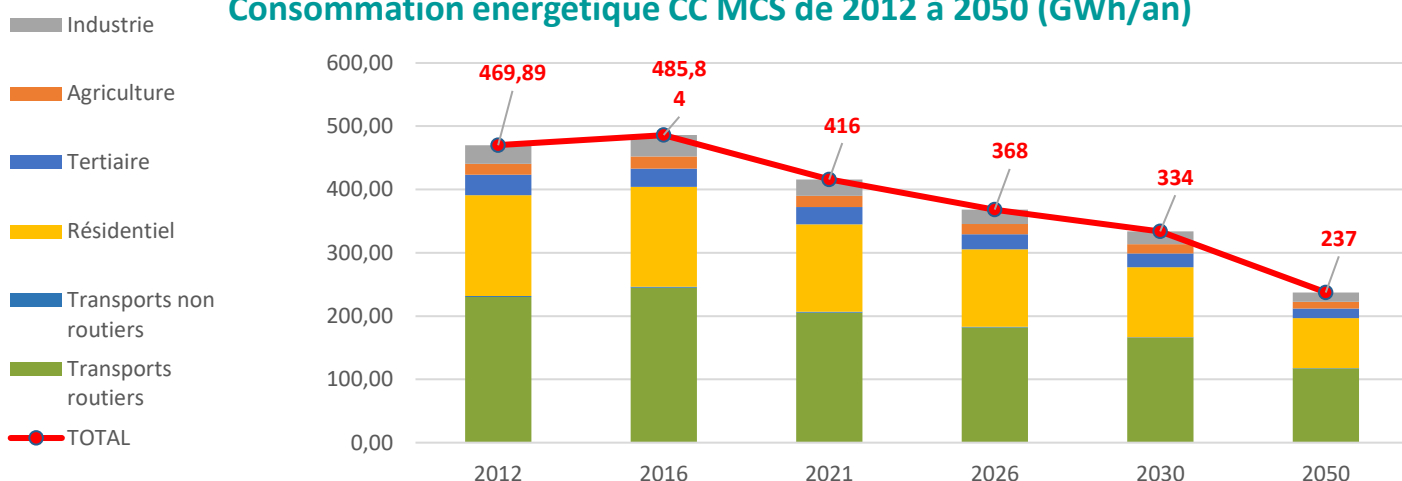
Election du Président de commission

Séance en visioconférence qui a installé le président de commission Michel Lalande

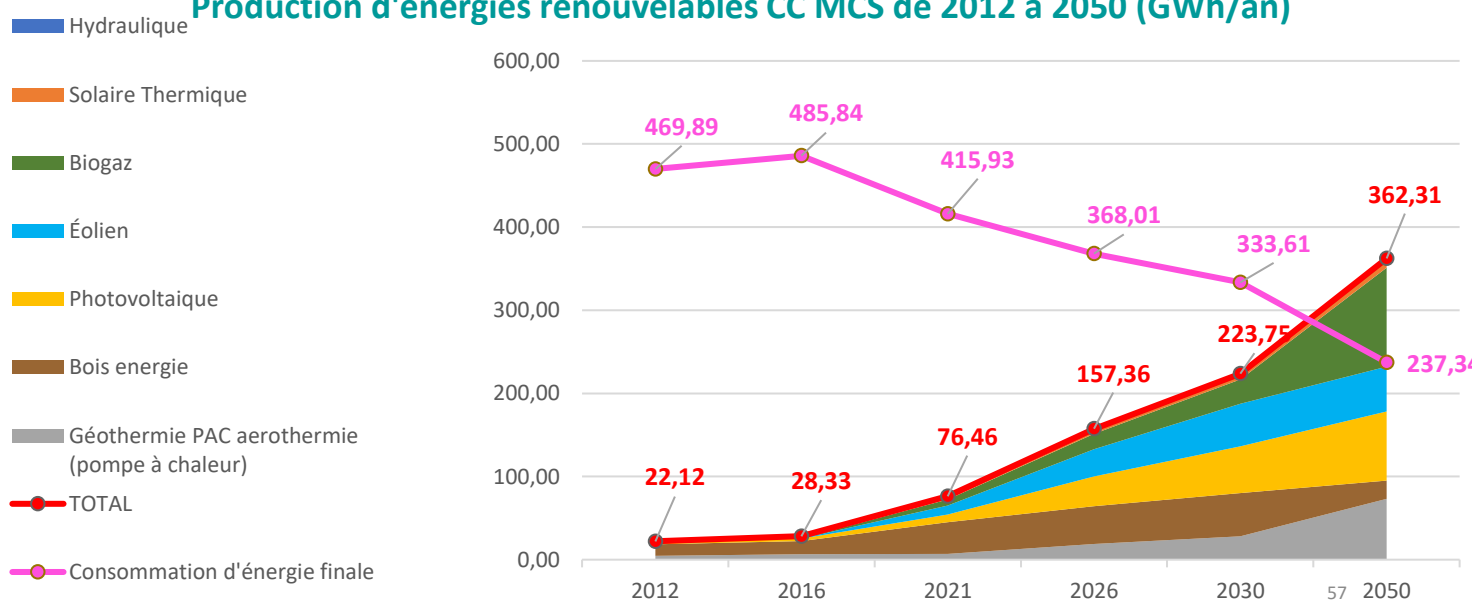
Présentation du contexte et des enjeux de mandat:

Appropriation des données du PCAET, de ses objectifs : **SOBRIETE ENERGETIQUE ET PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVABLES POUR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS) en 2050**

Consommation énergétique CC MCS de 2012 à 2050 (GWh/an)



Production d'énergies renouvelables CC MCS de 2012 à 2050 (GWh/an)



PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial



Aménagement du Territoire



C'est quoi ?

Le **PCAET**, approuvé en Juillet 2019 est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie, définie à partir de diagnostics, pour aboutir à des axes et un programme d'actions

Le PCAET du Pays du Mans retient 6 axes stratégiques:

- ✓ AXE 1: Faire vivre le Plan Climat Air Energie Territorial
- ✓ AXE 2: Développer les filières énergétiques propres et renouvelables (EnR)
- ✓ AXE 3: Repenser les mobilités
- ✓ AXE 4: Favoriser un développement résidentiel et tertiaire sobre en carbone
- ✓ AXE 5: Renforcer le stockage carbone et la biodiversité
- ✓ AXE 6: **Entreprendre, produire et consommer durablement un territoire économe en ressources**

La Communauté de communes a souhaité prioriser 16 actions à engager à court terme auxquelles s'ajoutent 13 autres, échelonnées dans le temps.

La conduite de ces actions à l'échelle du territoire communautaire doit contribuer à l'atteinte d'objectifs élevés, partagés par l'ensemble des contributeurs au PCAET:

- **Réduction des Gaz à Effet de Serre de 73% à horizon 2050, par rapport aux niveaux d'émission de 2013**
- **Réduction de la consommation énergétique de 50% à 2050, par rapport aux consommations constatées en 2012**

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial Aménagement du Territoire

Les projets locaux suivis par la commission en 2020

Projets d'unités de méthanisation agricoles

Présentation des projets et de leurs porteurs, pour les unités ciblées sur les communes de Montbizot et Courceboeufs



Projet agri voltaïque

Potentiel identifié sur 5ha, à l'étude



Exemplarité énergétique des bâtiments publics

Présentation du projet de bâtiment à énergie positive communautaire: salle spécifique de tennis de table à Sainte Jamme sur Sarthe, les rénovations de bâtiments et la démarche éco-responsable

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial



Habitat, Mobilités, Urbanisme

Dates des commissions :

25 Novembre 2020

Les dossiers étudiés par la commission en 2020

Election du Président de commission

Séance en visioconférence qui a installé le président de commission **Maurice Vavasseur**

Présentation du contexte et des enjeux de mandat:

Éléments de diagnostic du projet de territoire 2017, à actualiser: fort ralentissement de la croissance démographique, desserrement de la taille des ménages, tendance au vieillissement de la population – **UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS A POURSUIVRE ET A ADAPTER AUX PARCOURS RESIDENTIELS**

Une dépendance à l'automobile marquée: pour 9 personnes sur 10, les déplacements domicile/travail sont effectués en voiture – Une bonne desserte routière (RD 300 et 47) et ferroviaire (4 haltes ferroviaires sur le territoire)

Présentation du lien habitat/mobilités et documents cadre:

Analyse croisée des enjeux par rapport aux outils de planification, en matière d'urbanisme SCOT et de transition écologique PCAET



La démarche Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE):

La Communauté de communes travaille avec le Pays du Mans à faire aboutir un service public de proximité, en mesure d'accompagner et de conseiller les particuliers dans leurs démarches de rénovation énergétique.

Une étude pré-opérationnelle habitat:

Une étude mandatée par le Pays du Mans engagée, qui vise à définir le mode d'action le plus adapté au contexte territorial. Elle est portée par le bureau d'études villes vivantes.

Habitat, Mobilités, Urbanisme

La gestion du parc locatif

Depuis 2016, le parc de logements locatifs est géré sous convention de mandat de gestion par Sarthe Habitat.

Ce parc regroupe 19 logements



Ballon-St Mars



Teillé



Courseboeufs



Ballon-St Mars

Exceptionnellement, la rencontre annuelle avec Sarthe Habitat pour une présentation du rapport d'activité de la gestion du parc et de l'ensemble des logements Sarthe Habitat n'a pas eu lieu du fait de la situation sanitaire en 2020.

Un budget prévisionnel annuel de gestion est proposé par Sarthe Habitat et validé en conseil chaque année

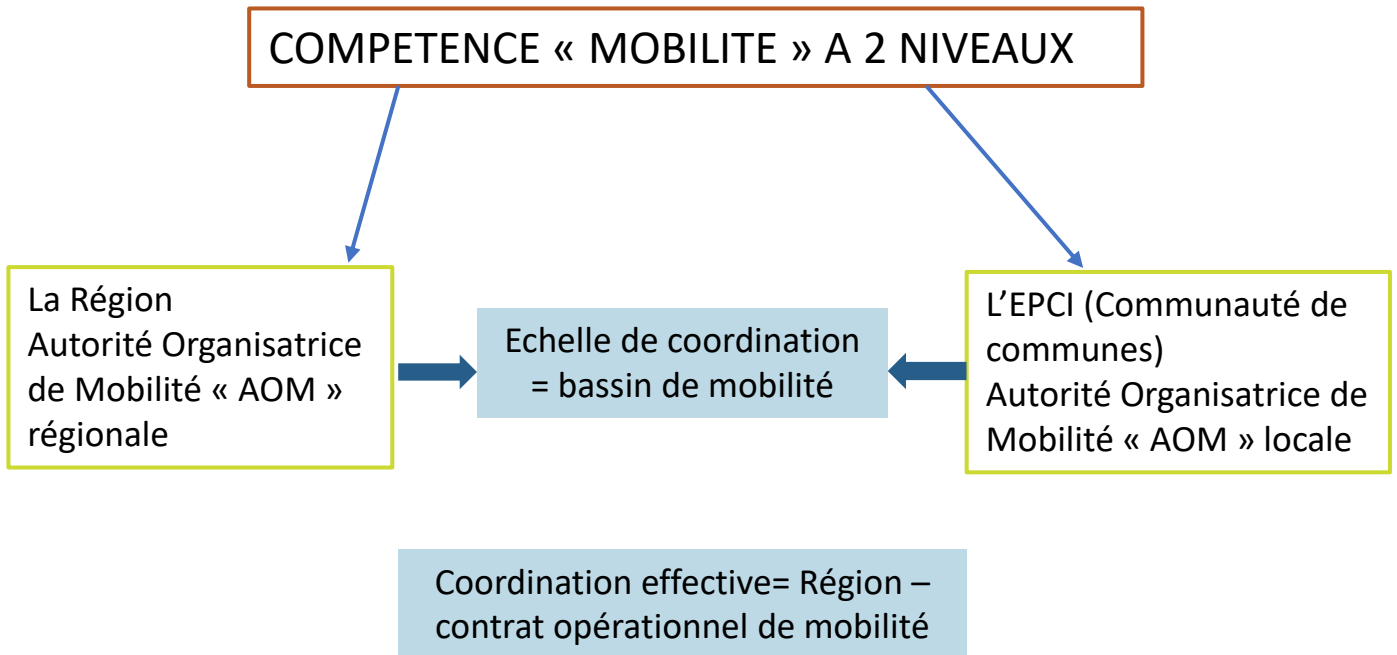
- ✓ Les frais de gestion comprennent 11 % des loyers + un fixe de 1 450 €.

Budget prévisionnel Sarthe Habitat voté pour 2020 : 57 200€

Reversé à la Communauté de communes en 2020 : une somme de 35 546,99€ (loyers perçus déduction des frais de gestion, des charges d'entretien / maintenance / travaux).

Une annuité d'emprunt sur ces logements de 36 942,64€

La publication de Loi D'orientation des **Mobilités**, le 26 Décembre 2019
redistribue l'organisation concrète sur le territoire avec une organisation cible



La commission du 25 Novembre 2020 s'est saisie de cet enjeu mobilités avec une échéance fixée au 31 Mars 2021 pour statuer sur une prise de compétence « mobilités » par la Communauté de communes.

Des objectifs ont été posés dans le cadre d'une organisation à structurer:

- **Développement de l'autopartage: (Véhicules électriques et Bio-GNV)**
- **Transport A la Demande (TAD)**
- **Liaisons douces piétonnes et cyclistes, internes et vers l'agglomération**
- **Développement du covoiturage, etc...**

Mais également faire valoir les intérêts communautaires dans des solutions de transport à plus grande échelle (AOM régionale):

- **Densification de la desserte TER**
- **Mise en œuvre de liaisons expresses autocars**

Faire le choix de confier son enfant à autrui n'est pas anodin. Les parents ont besoin de modes d'accueil diversifiés adaptés à leurs besoins et de professionnels garantissant à chaque enfant un accueil de qualité. C'est pourquoi, la politique petite enfance est au cœur de l'action publique de la Communauté de communes. Les élus de Maine Cœur de Sarthe ont créé et développé une offre d'accueil variée sur le territoire. L'évolution des services petite enfance témoigne de la volonté des élus d'accompagner chaque famille en respectant leurs choix, en leur offrant une diversité d'accueil et en s'adaptant à leurs attentes. Avec la création d'un guichet unique depuis 2019, la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe garantit aux parents du territoire un parcours unifié, simple et transparent, de l'information à l'attribution d'une place. En un même lieu et accompagné d'une professionnelle, les parents à la recherche d'une solution d'accueil pour leur enfant trouvent un service complet : une information exhaustive sur l'ensemble des formes d'accueil, des conseils pour chaque situation familiale et selon le choix des parents, un dossier pour les accueils collectifs ou une orientation vers une assistante maternelle agréée. Ce service a vocation à rendre plus facile la vie de tous les parents et futurs parents de Maine Cœur de Sarthe.

17 865

Heures d'accueil effectuées

116

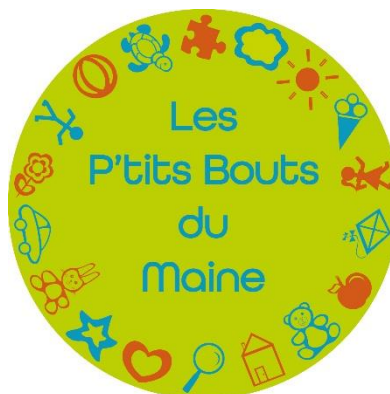
Enfants accueillis en multi accueil

197

Assistantes maternelles agréées en activité

352

Enfants différents accueillis aux animations du RPE



L'accueil collectif et individuel

2 structures d'accueil collectif

Le service petite enfance dispose de deux multi accueils de 18 places situés à Montbizot et Neuville sur Sarthe. Ces structures visent à garantir la qualité d'encadrement et la sécurité globale des enfants accueillis. Elles proposent, tout au long de l'année, un accompagnement adapté aux besoins de chaque enfant. Différents modes d'accueil sont proposés : **accueil régulier**, sous contrat avec planning annuel, **accueil occasionnel**, avec inscription pour accueil à la demande, **accueil dit « d'urgence »**, quand le mode d'accueil principal de l'enfant n'est plus assuré (exemple : arrêt maladie de l'assistante maternelle).

À la suite d'un rendez-vous avec le Relais petite enfance « le guichet unique », les demandes d'accueil régulier sont traitées lors de commissions d'attribution des places, environ une par mois.



Structure Petite Enfance à Montbizot



Structure Petite Enfance à Neuville sur Sarthe

La Commission d'attribution des places pour les contrats réguliers

Elle se réunit 10 fois par an, présidée par Magali LAINE, vice-présidente de l'action sociale, elle est composée de 4 élus issus de la commission territoriale d'action sociale. Les demandes d'attribution de places sont présentées anonymement sous le prisme des critères définis (disponibles sur demandes). En fonction des places disponibles, la commission accepte la demande dans son intégralité ou partiellement, elle peut aussi faire une proposition à la famille.

En 2020, malgré la situation particulière 30 demandes ont été traitées lors de 4 commissions.

L'accueil individuel

Afin de répondre aux besoins d'accueil des familles, 197 assistantes maternelles agréées exercent sur Maine Cœur de Sarthe. Réparties sur l'ensemble du territoire, elles accueillent les enfants dans un cadre familial à temps partiel ou complet, s'adaptant à chaque situation familiale pour proposer un accueil individualisé.

L'activité des structures en quelques chiffres

(Ouverture de la structure située à Neuville en décembre 2020) :

Enfants accueillis	116
Heures réalisées	17865
% enfants en contrat annuel	36 %



Le Relais Petite Enfance (RPE)

Guichet unique petite enfance

Il permet d'obtenir des informations sur les différents modes d'accueil proposés sur le territoire et de trouver la solution la plus adaptée aux attentes des parents. A l'écoute des besoins, les animatrices du RPE conseillent et accompagnent les familles dans le choix du mode d'accueil le plus approprié pour leur enfant.

2 lieux pour le RPE afin que chaque famille du territoire puisse être accueillie en proximité : Montbizot et Neuville Sur Sarthe

En 2020, le RPE a reçu 346 demandes pour des renseignements sur les différents modes d'accueil du territoire.

Un lieu de médiation

Pour les parents à la recherche d'un mode d'accueil individuel, le RPE propose une mise en relation avec les assistantes maternelles agréées du territoire, une information sur les droits et les devoirs des employeurs, des réunions-débats autour de l'éveil de l'enfant. Pour les assistantes maternelles en recherche d'informations sur la profession, le RPE propose des temps de formations et de professionnalisation, un accompagnement pour la réalisation des contrats de travail, des informations sur les conditions d'agrément...

Un lieu d'animation et d'échanges

Le RPE propose des temps d'animations en direction des familles et des assistantes maternelles ainsi que des temps d'éveil et d'expression pour les enfants. Ces animations ont pour objectifs de faciliter les échanges, de participer à la professionnalisation des assistantes maternelles et de favoriser la socialisation des enfants.

L'activité du RPE en quelques chiffres

Enfants accueillis	352
Nombre d'ateliers (Sous protocole sanitaire)	53
Nombre d'assistantes maternelles ayant participé aux activités	188
Accueil « d'urgence »	14



Zoom : 2020 ou l'art de s'adapter ...

- ✓ Mise en place d'un drive pour distribuer des protections (masques, visières...) aux assistantes maternelles du territoire : 170 professionnelles ont bénéficié de cette distribution.
- ✓ Permanences d'accueil téléphonique ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 17h pendant tout le confinement.
- ✓ Organisation hebdomadaire de visio avec les assistantes maternelles.
- ✓ Durant les fermetures totales des multi-accueils, les responsables contactaient régulièrement les familles des enfants habituellement accueillis pour garder le contact, accompagner, écouter et entendre les difficultés rencontrées. Des montages photos et vidéos sont envoyés par mail.
- ✓ Veille juridique et sanitaire : transmission régulière des communiqués officiels, ...

Perspectives

- ✓ Expérimentation d'un lieu d'accueil enfants parents en partenariat avec la Maison des Projets 2 matinées par mois à poursuivre et à évaluer pour évolution ?
- ✓ Impulser dès que les protocoles le permettront des temps qui favorisent le lien et la rencontre : animations, temps forts, spectacles....
- ✓ Reprendre tous les projets transversaux avec les partenaires : passerelles école, passerelles ALSH, Ateliers « nounou la crèche et moi » ...

La Petite Enfance 2020 (Multi-accueils, Relais Petite Enfance et coordination CTG)

c'est un budget global de 564 852,00€

Financé à :

43 % par la communauté de communes soit 244 549,69€

48 % par la CAF de la Sarthe soit 270 870,55€

6 % par les familles soit 34 312,75€

3 % d'autres recettes

Les partenaires de la petite enfance



Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG, convention de partenariat entre la collectivité et la CAF, signée pour 2019-2022 pour Maine Cœur de Sarthe, vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

Elle met en œuvre le projet stratégique global du territoire en renforçant les coopérations entre acteurs et en structurant la dynamique du projet de territoire. Elle renforce les politiques territoriales d'action sociale et familiale.

Organisée autour d'enjeux issus du projet de territoire, la dynamique de 2020, bien que ralentie par le contexte sanitaire, a décliné des fiches actions concrètes.

Enjeu n°1 : Faire venir des familles en créant les conditions favorables à leur bien être sur le territoire

Petite Enfance : conforter les modes d'accueils de la petite enfance

- ❖ Ouverture d'un second multi accueil de 18 places sur la commune de Neuville sur Sarthe.
- ❖ Renforcement et agrément du Relais Petite Enfance dans sa mission de guichet unique de la petite enfance pour mieux informer et orienter les familles
- ❖ Déploiement du service petite enfance, équipe globale et transversale avec mutualisation des moyens.
- ❖ Mise en place d'une expérimentation de lieu d'accueil parents enfants en co portage MDP/ CC

Numérique : Déploiement de la fibre et inclusion numérique

- ❖ Délai respecté pour chaque commune dans le cadre du déploiement de la fibre
- ❖ En 2020, l'inclusion numérique a été portée par la MDP dans le cadre de la jeunesse en multipliant les supports numériques et la présence sur la toile pour permettre un lien continu.

Enfance : Développer une offre d'accueil en direction de l'enfance et de la jeunesse en corrélation avec les projets sociaux et éducatifs de la collectivité

- ❖ Renforcement des mercredis loisir, nombre croissant des effectifs
- ❖ Réflexion sur le transport pour les ALSH intersites et de ramassage avec mise en place et expérimentation
- ❖ Adaptation de l'ASLH dans le contexte sanitaire avec multiplication des communes accueillantes pour répondre aux besoins et au maillage du territoire
- ❖ Développement des activités en direction de la jeunesse notamment sur le sud du territoire

Déployer et adapter le projet social du centre social au territoire et à sa population

- ❖ Nouvelle convention d'objectifs pour 2020-2023 accompagnée financièrement par la Communauté de communes

Travail en étroite collaboration entre la directrice, et son équipe, de la MDP et la coordinatrice CTG

Convention Territoriale Globale (CTG) suite

Enjeu n°2 : Fédérer l'action communautaire et faire ensemble pour renforcer la politique territoriale d'action sociale

- ❖ Définition des modes de rencontres et d'articulation des différentes instances : mise en place d'une commission territoriale d'action social déclinée en groupes de travail.
- ❖ Projet éducatif territorial en cours remobilisation des acteurs et des instances à prévoir dès 2021.

Le contexte sanitaire n'a pas permis de développer plus en avant cet enjeu.

Enjeu n°3 : Poursuivre le développement de l'animation de la vie sociale

Habitat : Poursuivre le développement de l'offre de logements et permettre les conditions d'appropriation et de maintien des personnes dans les logements

- ❖ Achèvement des opérations de logements avec fonds de concours
- ❖ Etude avec le Pays du Mans afin de s'orienter vers le meilleur dispositif à mettre en place, notamment dans la lutte contre l'habitat indigne et la dynamique des centre bourg.

Dans cet enjeu, l'objectif de poursuivre le développement de la politique d'animation de la vie sociale et locale à l'échelle de l'EPCI n'a pas pu être pleinement réalisé.



La Maison des Projets Partenaire de l'action sociale

Le Centre Social, acteur historique de la politique sociale, est un **lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. C'est un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.**

La Maison des Projets organise sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe:

- L'Animation de la Vie Sociale
- Les services aux familles
- L'organisation des Accueils de loisirs pendant les vacances pour les enfants de 3 à 12 ans
- L'organisation de séjours l'été pour les enfants de 3 à 12 ans
- L'organisation des accueils jeunes et animations ado
- L'organisation d'un accueil périscolaire le mercredi

Le nouveau projet social 2020-2023 qui s'appuie sur le projet de territoire de Maine Cœur de Sarthe, et qui s'inscrit dans les orientations posées dans la Convention Globale Territoriale a été validé par le renouvellement de l'agrément CAF pour 4 ans et par la signature d'une convention d'objectifs tripartite avec la Communauté de communes.

La Maison des Projets 2020

c'est un budget global de 1 418 412,00€

Financé à :

61 % par la communauté de communes
soit 870 188,55€

18 % par la CAF de la Sarthe
soit 255 491,88€

9 % par les familles soit 155 311,22€

11 % d'autres recettes

La Politique Sociale 2020 (Petite Enfance et Maison des Projets)

c'est un budget global de 1 983 264,00€

Financé à :

56 % par la communauté de communes soit 1 120 795,03€

27 % par la CAF de la Sarthe soit 526 362,43€

8 % par les familles soit 166 706,49€

9 % d'autres recettes



L'environnement

Collecte, traitement et valorisation des déchets



Dates des commissions :

26 novembre 2020

3 décembre 2020

Les dossiers étudiés par la commission en 2020

Election du Président de commission

La thématique environnement étant vaste (déchets, eau, assainissement, GEMAPI) et face aux mutations profondes au cours du mandat, il est proposé qu'un conseiller délégué vienne épauler le président de la commission.

Mr Besnier est élu Président de la commission environnement

Mr Lerat est nommé conseiller délégué

Présentation de la commission

2020 étant une année de renouvellement de mandat, une présentation du service environnement est réalisée auprès des élus afin qu'ils connaissent le fonctionnement du service, qu'ils aient connaissance des dossiers à travailler avec leurs échéances ainsi que les enjeux des dossiers.

Préparation de la réunion d'information relative à la distribution des sacs ordures ménagères

Afin d'informer les nouveaux élus sur les modalités de distribution des sacs, une présentation est travaillée et une réunion d'information est programmée pour le 15/12.

Elaboration d'un questionnaire

En vue du renouvellement de marché en Avril 2022 et afin d'avoir un schéma de collecte cohérent sur le territoire, un questionnaire relatif aux attentes des conseils municipaux a été soumis aux élus.

Les marchés signés en 2020

Dans le cadre d'un groupement de commande, le marché de tri des emballages recyclables est signé avec la Sté VALORPOLE pour une durée de 30 mois (du 01/07/2020 au 31/12/2022) renouvelable 1 an. Le précédent marché ayant été prolongé 21 mois, les tonnes relatives à ce marché ne seront livrées qu'à compter du 8 Avril 2022.

Il s'agit d'un accord cadre comportant 2 lots.

Pour le lot 1 le montant estimatif de la prestation pour l'ensemble du groupement s'élève à 7 385 833€

Pour le lot 2 le montant estimatif de la prestation pour l'ensemble du groupement s'élève à 84 144€

Gestion de la crise sanitaire

La collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables a été maintenue tout au long des périodes de confinement.

Conformément aux directives gouvernementales, les déchèteries ont été fermées du 17 Mars 2020 au 17 Avril 2020. Le service a repris à cette date, tout d'abord pour les professionnels puis pour les déchets verts des particuliers à compter du 27 Avril ; étendu à tous les matériaux le 11 Mai.

Pour respecter les consignes sanitaires, seul un véhicule était autorisé par benne.

Afin de faciliter la circulation agents communaux et élus étaient présents aux ouvertures.

Du 11 au 23 Mai, les horaires d'ouverture ont été modifiés pour permettre une amplitude plus importante et ainsi limiter l'afflux de personnes. Par ailleurs, l'accès était autorisé uniquement à 2 communes par demi-journée.

Les actions menées en 2020

Avril : Réunion compostage Ballon-St Mars = reportée

Juin : Réunion compostage St Pavace = reportée

Juillet : Réunion compostage en visio = 27 personnes

Septembre : Réunion compostage en visio = 15 personnes

Quelques chiffres

Redevances émises : 9 903

Nombre de passages en déchèterie : 45 878 passages

Budget :

Dépenses 1 863 347.01€ dont 1 536 099.38€ (82%) de prestation de collecte et traitement des déchets

Recettes 1 833 544.05€ dont 1 400 911.19€ (76%) perçus par le produit des redevances d'ordures ménagères

Gardiennage déchèterie 2 500h

Tonnage OM 2 904T

Tonnage emballages 1 333T

Tonnage verre 811T

Déchèterie 4 355T soit 1 426 bennes

92 000kms parcourus pour la collecte en porte à porte

Taux de valorisation matière ou énergétique = 100%

L'environnement

Gestion et entretien des chemins de randonnées



Elu référent : Michel MUSSET, Maire de Teillé et conseiller délégué à la Communauté de communes

Entretien des chemins

L'entretien est assuré en régie mais également par des prestataires. La Communauté de communes n'ayant pas de matériel, elle loue un tracteur de 30CV équipé d'un gyrobroyeur de 1m40 ou un motoculteur de 20CV avec un gyrobroyeur de 90cm permettant ainsi un accès dans les secteurs exigus.

90 kms de chemins sont à charge de la CC.

Les chemins sont entretenus de manière différenciée, c'est à dire que l'entretien de printemps consiste à entretenir sur une largeur maximale de 2m, permettant ainsi le développement de l'écosystème sur les accotements. En Juillet, un broyage tardif permet d'assurer l'entretien de la totalité du chemin permettant ainsi de supprimer les plantes nuisibles avant montée en graine et limiter les risques d'incendie.

Entretien des chemins 2020

Entretien au sol en avril, juin et septembre 2020

Elagage en septembre 2020

Prestation Guéné : 11 735.12€ dont 1 441.20€ pour le parcours pêche

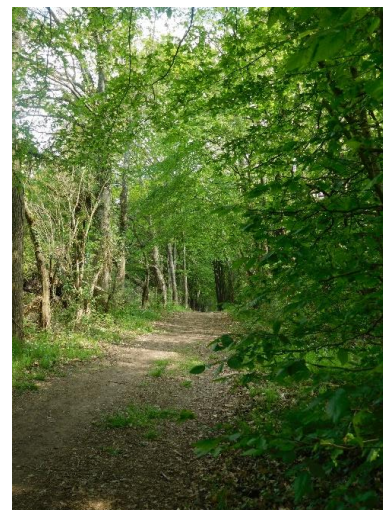
Prestation Roullier : 4 492,00€

Location tracteur loxam : 2 603.28€

Location motoculteur loxam : 1 473.43€

Estim : 5 206.95€

Temps passé par les agents 191.5h



Conventionnement

Le balisage est assuré par les associations locales. A ce titre un conventionnement permet de les indemniser.

Mil pat's convention pedestre (2018-2022)= 1 250,00€

Mil pat's convention VTT (2018-2022)= 1 300,00€

Roussard convention pedestre (2020-2022) =150,00€

Roussard convention VTT (2020-2022) =150,00€

Randonnées Maine Cœur de Sarthe

Ce guide est composé de 29 fiches individuelles soit 18 circuits pedestres, 9 circuits VTT et 1 circuit equestre. Le prix unitaire est de 7 euros TTC pour un guide complet et de 0,50€ le circuit individuel.

En vente à l'office de tourisme Maine Cœur de Sarthe et dans les mairies de St Pavace, La Bazoge, Ste Jamme sur Sarthe, Joué l'Abbé, Montbizot, Souillé, La Guierche, Teillé et Neuville sur Sarthe



Contrôles SPANC réalisés en 2020

- ✓ 73 diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière
- ✓ 31 contrôles de conception
- ✓ 37 contrôles de réalisation
- ✓ 102 contrôles de bon fonctionnement sur les communes de Montbizot et Teillé

Périodicité du contrôle de fonctionnement de l'assainissement

- ✓ Tous les 10 ans pour les installations conformes
- ✓ Tous les 4 ans pour les installations non conformes
- ✓ L'année suivant l'achat d'une habitation diagnostiquée non conforme lors du diagnostic notaire

Pour 2021

Contrôles de bon fonctionnement de l'assainissement sur les communes suivantes :

- ✓ St Jean d'Assé,
- ✓ Souillé,
- ✓ St Pavace,
- ✓ Ste Jamme sur Sarthe

Règlement du **Service Public d'Assainissement Non Collectif** mis à disposition sur le site internet de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe , à l'accueil de la Communauté de communes



Réunion du groupe de travail

Le 9 décembre 2020 en visioconférence

Ordre du jour :

- ✓ Installation du groupe de travail et élection du Président
- ✓ Présentation de la délégation du Sport et de la Vie Associative
- ✓ Projets de mandat

Marina COMPAIN, adjointe au maire de St Pavace est élu conseillère déléguée au sport et à la vie associative sous la responsabilité du Président



Les Projets 2021

- ✓ Labellisation Terre de Jeux
- ✓ Guide des associations
- ✓ Refonte du règlement d'attribution des subventions
- ✓ Guide des associations

Les demandes de subventions ont été dans un premier temps accordées par décision de la Présidente n° 2020/006. Le versement d'un acompte correspondant à 50% aux associations ayant bénéficié d'une subvention en 2019 dans l'attente de l'installation du nouveau conseil communautaire. Lors du conseil du 9 novembre, le conseil communautaire a alloué aux associations 2020 les montants ci-dessous :

Associations	Montant versé
MJC JAM Basket	4 000€ en fonctionnement
Les Foulées des Portes du Maine	150€ en fonctionnement
Tennis Club Rives de Sarthe	4 000€ en fonctionnement
Roller Maine Cœur de Sarthe	2 500€ en fonctionnement
Trail des Forges	600€ en fonctionnement
Handball Club Bazogien	2 000€ en investissement (versement 50% de la facture et sur présentation d'un justificatif)
MJC Montbizot	1 000€ en investissement (versement 50% de la facture et sur présentation d'un justificatif)
Entente Sportive de Football	2 000€ en fonctionnement et 1000€ en investissement (versement 50% de la facture et sur présentation d'un justificatif)
La Bazoge Pétanque	350€ aide à la création subvention exceptionnelle
Ste Jamme Tennis de Table	1 000€ en fonctionnement
MJC Joué l'Abbé	500€ en fonctionnement
Fondeurs d'Antoigné	1 000€ en fonctionnement
Eglise Notre Dame des Champs	400€ en fonctionnement
MJC des Portes du Maine	2 500€ en fonctionnement
Association Sports et Loisirs Ballon-St Mars	250€ en fonctionnement
Ecole de musique Harmonia	10 000€ en fonctionnement et 2000€ en investissement (versement 50% de la facture et sur présentation d'un justificatif)
Harmonie Musiqu'en Maine	2 000€ en fonctionnement et 1000€ en investissement (versement 50% de la facture et sur présentation d'un justificatif)
Ecole de musique La Bazoge	500€ en fonctionnement
Ecole de musique et de danse	500€ en fonctionnement
Soyer Trial Compétition	200€ en fonctionnement
Le Mans Sarthe Auto Passion	250€ Aide exceptionnelle

Budget alloué en 2020 pour les associations, sportives, culturelles et d'animation : 60 000€

Montant total versé aux associations : 39 700€

Retrouvez toute l'actualité de la Communauté de communes
sur son site internet

www.mainecoeurdesarthe.fr

Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

ZA Les Petites Forges

918 rue des Petites Forges

72380 JOUE L'ABBÉ

Tél : 02 43 27 37 20

contact@mainecoeurdesarthe.fr